

**RESEAU FRANCOPHONE POUR L'AGRICULTURE
URBAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
(RFAU/AOC)**

INSTITUT AFRICAIN DE GESTION URBAINE- IAGU

_____○○○○_____

**ETUDE DE CAS SUR LE FINANCEMENT
DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES URBAINS
DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)**



*Cette étude a été réalisée grâce à une subvention du Centre de
Recherches pour le Développement International (CRDI)*

Mars 2007

SIGLES ET ABREVIATIONS

AU	Agriculture urbaine
ASMAD	Association Songui Manegre-Aide au Développement Endogène
BACB	Banque agricole et commerciale du Burkina
BAD	Banque africaine de Développement
BCB	Banque commerciale du Burkina
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIB	Banque internationale du Burkina
BOA	Bank of Africa
BRS	Banque régionale de Solidarité
CPF	Confédération des Paysans du Faso
DPA	Direction provinciale de l'Agriculture
EIER	Ecole Inter-Etats des Ingénieurs de l'Équipement rural
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAPE	Fonds d'Appui pour l'Emploi
FPAB	Fédération des Professionnels de l'Agriculture du Burkina
IAGU	Institut africain de Gestion urbaine
IF	Institutions de financement
MARHA	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques
PRODIA	Promotion du Développement industriel, artisanal et agricole
RAF	Réorganisation agraire et foncière
RESEAU UCVEC	Union des Caisses villageoises d'Épargne et de Crédit
RESEAU BTEC	<i>Bôoré</i> - Tradition d'Épargne et de Crédit
RESEAU ACECO	Association des Caisses d'Épargne et de Crédit de l'Oudalan
RFAU/AOC :	Réseau francophone de l'Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre
SGBB	Société générale des Banques du Burkina
SOFITEX	Société des Fibres et Textiles du Burkina
SP/CPSA	Secrétariat permanent du Conseil des Politiques sectorielles agricoles
URSEC	Union des Regroupements des sections d'épargne et de crédit

TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations.....	2
Liste des tableaux.....	5
Liste des figures.....	6
Notes de remerciements.....	7
Equipe de recherche.....	8
Résumé.....	9
Introduction.....	11
I. L'AGRICULTURE URBAINE A OUAGADOUGOU.....	17
1.1. HISTORIQUE DE L'AGRICULTURE URBAINE.....	17
1.2. LOCALISATION DES SITES ET TYPES DE PRODUCTION.....	18
1.3. LES PROBLEMES DE L'AGRICULTURE A OUAGADOUGOU.....	19
1.3.1. L'agriculture urbaine et ses contraintes.....	19
1.3.2. Les effets de l'agriculture urbaine.....	19
1.3.3. La situation des agricultrices urbaines.....	19
II. BESOINS DE FINANCEMENT ET ACCES AU CREDIT.....	21
2.1. Les caractéristiques socio-démographiques des producteurs et productrices.....	21
2.2. LA QUESTION DES DEBOUCHES.....	28
2.2.1. De la rémunération de l'activité.....	29
2.2.2. Des besoins annuels de financement.....	32
2.3 MODES DE SATISFACTION DES BESOINS EN FINANCEMENT.....	36
III. LES OPPORTUNITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE.....	38
3.1. LES MECANISMES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT.....	38
3.1.1. Les établissements publics.....	38
3.1.2. Les banques et établissements financiers.....	38
3.1.3. Les institutions de micro-finance.....	38
3.1.4. Les ONG et institutions non publiques.....	38
3.2. LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE.....	39
3.2.1. L'importance des agriculteurs et agricultrices urbains dans les activités des institutions de financement.....	39
3.2.2. Les relations entre les IF et les producteurs.....	40
3.3. LES OFFRES DE CREDITS AUX AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS URBAINS.....	41
3.3.1. Les banques.....	42
3.3.2. Les institutions de micro-finance.....	42
3.3.3. Les projets.....	43
IV. CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT.....	45
DE L'AGRICULTURE URBAINE.....	45
4.1. LES CONTRAINTES LIEES AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE A OUAGADOUGOU.....	45

4.1.1. L'absence d'un cadre institutionnel et réglementaire	45
4.1.2. L'absence d'une organisation forte	45
4.1.3. L'insécurité foncière	45
4.1.4. L'accès à l'eau.....	47
4.1.5. Les contraintes spécifiques des agricultrices	48
4.2. LES CONTRAINTES LIEES AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	48
4.2.1. Contraintes d'offres de crédits à l'agriculture.....	48
4.2.2. Les contraintes de gestion et de remboursement des crédits.....	49
4.2.3. Les contraintes de crédit liées au genre.....	49
V. AXES D'AMELIORATION DU FINANCEMENT DESTINE À L'AGRICULTURE URBAINE	51
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	53
6.1. RECOMMANDATIONS DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES URBAINS	53
6.2. RECOMMANDATIONS DES CHERCHEURS	54
6.2.1 À l'endroit de l'État.....	54
6.2.2 À l'endroit des producteurs	54
6.2.3 À l'endroit des institution financières	55
6.2.4 À l'endroit des ONG et partenaires financiers	55
BIBLIOGRAPHIE.....	56
ANNEXES.....	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Age moyen des agriculteurs urbains selon le sexe.....	21
Tableau 2 : Appartenance ethnique / langue parlée	23
Tableau 3 : Statut matrimonial des producteurs.....	23
Tableau 4 : Niveau d'instruction des producteurs selon le sexe	24
Tableau 5 : Niveaux de formations agricoles selon le genre.....	25
Tableau 6 : Répartition des producteurs selon les types d'organisations.....	26
Tableau 7 : Répartition des producteurs selon le genre	27
Tableau 8 : Dépenses annuelles minimales par activité en FCFA	29
Tableau 11 : Montants (moyen et maximum en FCFA)	31
des recettes annuelles selon l'activité.....	31
Tableau 12 : Montant moyen (en FCFA) des besoins financiers par activité pour les hommes	32
Tableau 13 : Montant moyen des besoins financiers par activité pour les femmes	33
Tableau 14 : Utilisation du crédit selon le sexe	35
Tableau 15 : Localisation des activités par type d'institution.....	39
Tableau 16 : Degré de couverture selon les types d'institution	39
Tableau 17 : Secteur économique financé selon le type d'institution.....	40
Tableau 18 : Les IF et les producteurs	41
Tableau 19 : Appui technique et renforcement des compétence de l'agriculture urbaine	41
Tableau 20 . Effectif total moyen des producteurs organisés selon type d'IF	44

LISTE DES FIGURES

Schéma 1 : Tranches d'âges, écart-type et moyenne d'âge des agriculteurs et agricultrices.....	22
Schéma 2 : Ethnie / langues parlées des agriculteurs et agricultrices.	23
Schéma 3 : Statut matrimonial des producteurs	24
Schéma 4 : Représentation du niveau d'instruction selon le sexe.....	25
Schéma 5 : Niveaux de formations agricole selon le genre	26
Schéma 6 : Adhésion à des OP selon la catégorie d'AU	27
Schéma 8 : Dépenses annuelles minimales par activité	29
Schéma 9 : Dépenses annuelles moyennes par activité.....	30
Schéma 10 : Dépenses annuelles maximales par activité	31
des recettes annuelles selon l'activité.....	31
Schéma 11 : Montants (moyen et maximum en FCFA) des recettes annuelles selon l'activité	32
Schéma 12 : Montant moyen des besoins financiers par activité pour les hommes	33
Schéma 13 : Montant moyen des besoins financiers par activité pour les femmes	34
Schéma 14 : Utilisation du crédit selon le sexe.....	36
Schéma 15 : Changement de champs par des femmes dans le site.	47

NOTES DE REMERCIEMENTS

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du projet de recherche et de renforcement de capacités sur le financement des activités agricoles urbaines en Afrique de l'ouest initié sous l'égide du Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'ouest eu centre (RFAU/AOC). D'une durée de trois (3) ans, le projet est financé par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) et concerne quatre pays : Bénin, Burkina Faso, Mauritanie et Sénégal. Les activités du projet portent principalement sur la réalisation d'études de cas sur la problématique du financement des activités agricoles urbaines; la tenue de sessions de formation à l'intention des producteurs dans les domaines aussi variés que le renforcement organisationnel et la gestion des entreprises agricoles.

L'IAGU exprime sa profonde gratitude au Centre de recherches pour le développement International (CRDI) pour son engagement en faveur de l'agriculture urbaine et pour avoir accepté de financer le projet. Des remerciements soutenus vont à l'endroit de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE), la Coordination Nationale du Réseau Agriculture Urbaine au Burkina Faso, qui n'a ménagé aucun effort pour un bon déroulement de l'étude

L'IAGU adresse ses remerciements à l'équipe de recherche pour les sacrifices consentis durant la réalisation de l'étude.

Une mention spéciale est décernée au Professeur Momar Coumba Diop qui a procédé avec enthousiasme et non sans rigueur à la réécriture du présent rapport.

L'IAGU adresse ses remerciements chaleureux à toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à la conduite de l'étude de cas et à la mise à disposition du présent rapport.

EQUIPE DE RECHERCHE

Chercheure principale : Mme Zéneb Touré

Mme Touré est Géographe Environnementaliste. Doctorant à l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Mme Zéneb Touré est coordonnatrice de l'ONG « Appui Conseil Femmes Environnement Développements au Sahel » ACFED/SAHEL. Elle est aussi Coordinatrice du Programme « Réussir la décentralisation » pour le compte du GRAF, initié par l'IIED/ Grande Bretagne avec l'appui financier de l'ASDI depuis Mars 2001.

Elle a mené plusieurs missions de consultance et de formation de 1995 à nos jours pour le compte de plusieurs organismes nationaux et internationaux. Elle a participé à plusieurs séminaires nationaux et internationaux et est membre de plusieurs organisations ou réseaux à travers l'Afrique et le monde. Elle compte à son actif sept travaux de recherche ou publications. Elle a aussi subi plusieurs formations complémentaires.

Mme Touré a des connaissances solides en informatiques et parle très bien le français, le bambara et le Moré et a un niveau moyen en wolof et en anglais.

Chercheur Associé : Monsieur Marcel Innocent NABA

Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Gestion Economique et Financière de Projets à l'Institut d'Administration des Entreprises de Lille I France, Monsieur NABA a été Coordonnateur du Projet de récupération des sols et d'adduction d'eau potable au bénéfice des Femmes du village de Komboari dans la province du Gourma, financé par IREM/LCD – CILSS de 2003 à 2004.

Il a une expérience professionnelle riche de plus de 15 ans. Il a conduit plusieurs missions de consultance de 1987 à nos jours surtout en milieu rural et dans le domaine de l'agriculture, la gestion de l'eau, les questions de formation et de planification mais aussi l'évaluation de programmes.

Monsieur Naba est membre de plusieurs associations. Il a de solides connaissances en informatique avec un Diplôme en informatique délivré par le CENATRIN. En plus des langues locales (Gulmacéma, Mooré et Yaana), il parle couramment le Français a un niveau moyen en Anglais.

RESUME

Le projet de recherche intitulé « *Stratégies alternatives de financement des agriculteurs et agricultrices en milieu urbain* » a pour objectif d'améliorer les connaissances et de développer les systèmes de financement de l'agriculture urbaine en vue de promouvoir un développement durable de ce secteur d'activités. Il concerne quatre villes : Cotonou, Dakar, Nouakchott et Ouagadougou. Le critère déterminant dans la sélection de ces sites d'observation a été la persistance du problème de l'accès au financement et de l'actualité du micro-crédit en tant que stratégie alternative de financement du développement.

La question du financement des activités agricoles urbaines a été le principal point issu des discussions notées lors des consultations locales organisées par l'Institut africain de Gestion urbaine (IAGU) et consacrées au diagnostic de la situation de l'agriculture urbaine en rapport avec les questions foncières et la réutilisation des eaux usées. Le problème du financement du secteur agricole urbain s'inscrit dans le cadre de la problématique globale de l'appui aux micro-entreprises du secteur informel. Celui-ci, par son dynamisme et ses manifestations, s'est imposé comme une réponse des populations à la déliquescence des économies africaines. Mais ce secteur est confronté à une kyrielle de difficultés dont l'une des plus importantes est celle du financement. C'est pourquoi la réflexion sur les mécanismes alternatifs de financement du secteur informel et des agriculteurs et agricultrices urbains en Afrique de l'ouest en particulier est d'une brûlante actualité.

Ce document propose l'évaluation approfondie des mécanismes de financement des agriculteurs et agricultrices urbains et périurbains. Un accent particulier a été mis sur les mécanismes, monétaires ou non, devant à ces agents d'exécuter correctement leurs activités (production, transformation, commercialisation, exportation, etc.). De même, une attention particulière a été accordée à l'adaptation des structures de financement à la nature de l'agriculture urbaine en vue de mettre en évidence leur potentiel et les contraintes auxquelles elles peuvent être confrontées pour appuyer l'agriculture urbaine.

Un atelier méthodologique a permis de doter les chercheurs d'une approche commune et de mieux comprendre la démarche d'ensemble. Cet atelier a débouché sur plusieurs résultats positifs :

- favoriser une compréhension commune de la question du genre, du développement et de l'agriculture urbaine (AU) ;
- s'accorder sur des grilles de collecte et d'analyse des données pour harmoniser les rapports proposant les résultats des recherches menées dans différents pays ;
- identifier les modes opératoires d'interaction entre les acteurs impliqués dans l'étude (coordination nationale, équipe de recherche pays) ;
- adopter un canevas commun de rédaction des rapports nationaux.

L'étude a été alimentée par une revue documentaire complétée par des entrevues avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'AU, l'exploitation et l'analyse des données quantitatives. La ville de Ouagadougou a été choisie pour la réalisation de la recherche. La catégorie d'activité agricole urbaine retenue pour l'étude de cas est la production végétale : maraîchage, floriculture arboricole. L'échantillon proposé sur la base des directives du

rapport de l'atelier méthodologique est le suivant : six sites de production ont été identifiés (Boulmigou, Tanghin, Tannerie, Tampouy, Canal hôpital et Kossodo) et ont fait l'objet d'enquêtes ayant concerné 140 producteurs et productrices, soit 10% du total des producteurs (1343) du Kadiogo. Six enquêteurs, dont deux femmes et quatre hommes, ont été recrutés pour administrer les questionnaires : quatre personnes (une femme et trois hommes) pour le questionnaire producteurs/trices et deux personnes (un homme et une femme) pour le questionnaire des IF.

L'analyse des mécanismes de financement de l'agriculture urbaine a mis en exergue les problèmes des producteurs urbains ainsi que les inégalités qui affectent différemment les hommes et les femmes. L'agriculture urbaine est plus pratiquée par les hommes que par les femmes dont la caractéristique principale est le faible niveau d'instruction. L'insécurité foncière (moins de 20% des exploitants sont propriétaires des terres) est encore plus exacerbée pour les agricultrices. En effet, le statut de la femme accentue sa vulnérabilité en termes d'accès aux ressources et aux structures de gestion du foncier. À côté du foncier, se pose la question de l'eau : accès et qualité des eaux d'arrosage. Les besoins les plus importants de financement de l'agriculture urbaine sont exprimés par les hommes : plus les montants des dépenses liées à l'activité augmentent, plus le nombre de femmes diminue. Les besoins de financement concernent pour les hommes comme pour les femmes : l'acquisition d'équipement, de la matière première, des intrants et des investissements de base.

Il existe une multitude d'institutions de financement au Burkina. De façon générale, la plupart des institutions pour lesquelles le bénéfice est l'élément fondamental ne semblent pas porter un grand intérêt à un secteur fortement tributaire des aléas climatiques. Le volume et les offres de crédit de financement de l'agriculture urbaine sont faibles. L'importance de l'agriculture dans les IF est de 22% pour les banques ou institutions bancaires, 7% pour les IMF de crédit direct, 12% pour les IMF mutualistes ou coopératives, 1% pour les ONG et 6,5% pour les projets et institution étatiques. Les contraintes liées au financement de l'agriculture urbaine sont relatives à l'absence d'un cadre réglementaire de l'activité qui contribue à rendre les producteurs urbains plus vulnérables et à l'absence d'une vision stratégique et d'organisations fortes des producteurs (trices). Quatre séries de propositions ont été faites pour améliorer le financement de l'agriculture urbaine :

1. Professionnalisation des producteurs et productrices urbains :
L'enjeu est de donner une meilleure visibilité de l'activité agricole et de contribuer ainsi à renforcer le potentiel économique des producteurs et productrices urbains.
2. Amélioration de l'offre de crédit à l'AU par le renforcement des capacités des IF et une adaptation des conditions de crédit aux agriculteurs et agricultrices urbains.
3. Création d'un environnement institutionnel favorable à l'AU. Il s'agit de contribuer à asseoir un cadre législatif et réglementaire favorable à l'émergence d'une AU forte.
4. Amélioration des facteurs de production dont l'objectif est d'assurer les conditions pour la pratique de l'AU à travers la sécurité foncière des producteurs et productrices urbains et l'accès à l'eau.

INTRODUCTION

Le programme de recherche consacré au financement de l'agriculture urbaine cible quatre pays¹ : Bénin, Burkina Faso, Mauritanie et Sénégal. Il fait suite à une consultation organisée dans sept pays membres du Réseau et consacrée au diagnostic de la situation de l'agriculture urbaine en rapport avec la problématique foncière et la réutilisation des eaux usées. Les résultats obtenus à travers ce projet de recherche avaient montré l'impérieuse nécessité d'approfondir l'analyse de certains problèmes identifiés et, surtout, d'affiner les actions à mettre en oeuvre. Dans chacune des sept villes concernées par le projet, l'accès au financement est ressorti comme une contrainte majeure au développement de l'agriculture urbaine.

La question du financement du secteur agricole urbain s'inscrit dans le cadre de la problématique générale du financement des micro entreprises du secteur informel. Ce dernier, par son dynamisme et ses manifestations, s'est imposé comme une réponse des populations à la déliquescence des économies africaines. Cependant, le secteur informel est confronté à de nombreuses difficultés dont l'une des plus criardes est le financement. Ainsi, la réflexion sur les mécanismes alternatifs de financement de ce secteur en général et des agriculteurs et agricultrices urbains en Afrique de l'Ouest, en particulier est devenue d'une brûlante actualité. La problématique du financement constitue l'une des principales entraves au développement de beaucoup de secteurs d'activités. L'un des objectifs du projet de recherche² sur le financement de l'agriculture urbaine, coordonné par l'Institut africain de Gestion urbaine (IAGU), est d'améliorer les connaissances relatives aux systèmes de financement dans ce secteur d'activités.

Problématique de la recherche

La forte incidence de la pauvreté dans les capitales africaines, relevée au milieu des années 1990 (entre 25% et 60%) a connu ces dernières années une acuité sans précédent. Par exemple, dans cinq capitales sur huit de l'UEMOA, la pauvreté affecte plus de la moitié des habitants. À Bissau (Guinée-Bissau), Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger), cette proportion atteint même les deux tiers.

En réaction à cette situation, les populations ont initié des activités de survie qui ont grandement contribué à développer le secteur informel. Considéré à tort comme un « accident »

¹ Le choix de ces quatre pays découle des résultats du projet de recherche/consultation sur l'agriculture urbaine. Le critère déterminant du choix a été la persistance du problème de l'accès au financement et de l'actualité du micro crédit en tant que stratégie alternative de financement du développement en général. Aussi, plusieurs demandes ont-elle été formulées en vue d'améliorer les conditions d'accès des agriculteurs et agricultrices urbains au financement de leurs activités ou aux infrastructures d'appoint à l'exécution de celles-ci (routes et pistes de production, systèmes d'assainissement, marchés, etc.).

² Le projet de recherche/consultation pour le développement durable de l'agriculture urbaine (1999-2003) appuyé par le CRDI et le CNUEH (Habitat) a mis en évidence l'importance de la contribution de ce secteur d'activités en Afrique occidentale. Les résultats de ce projet ont, par exemple, montré qu'à Nouakchott (Mauritanie), pour une superficie de 150 ha, l'agriculture urbaine constitue l'unique source de revenus de 6000 personnes (Tenmiya-IAGU, 2002). L'examen du cas de Cotonou renseigne sur l'apport socio-économique de l'agriculture urbaine. Les cultures maraîchères rapportent plus de 300 millions de FCFA de marge brute par an aux producteurs compte non tenu de leur propre consommation évaluée entre 30 et 40 %. Cette marge pourrait atteindre 16, 395 millions de FCFA/ ha, soit 4,31 milliards de FCFA pour 4263 ha exploités en 2002 (CAB-IAGU, 2002).

transitoire dans la construction des économies du sud, celui-ci s'est révélé comme un secteur dynamique qui continuera, longtemps encore, à occuper la population active (Kanté, 2002). Le secteur informel se caractérise notamment par sa grande capacité d'absorption de la population inactive. Il occuperait 61% de la main-d'œuvre urbaine et serait à l'origine de 93% des emplois créés dans les années 1990 (Maldonado *et al.*, 2001 : 4). Un autre élément caractéristique du secteur informel est la diversité des activités qui le composent et des acteurs qui y évoluent. En somme, le secteur informel est une soupape de sécurité tant pour les acteurs directs qu'il emploie que pour les pouvoirs publics en ce sens qu'il contribue notamment à annihiler les velléités de contestations résultant de l'insatisfaction des demandes sociales.

Ainsi perçu, le secteur informel intègre dans sa composition les producteurs agricoles des zones urbaine, périurbaine et rurale. D'ailleurs la résolution adoptée lors de la 15^{ème} session de la Conférence internationale des Statisticiens du Travail, en janvier 1994, classe les producteurs agricoles au sein des trois catégories de la main-d'œuvre du secteur informel. Même si le secteur regroupe une part prépondérante des activités de commerce, de transport, de services, d'artisanat, l'agriculture urbaine n'en constitue pas moins sa composante importante. Cette situation dérive de l'essor des activités agricoles dans les villes africaines³. Cet essor ne résulte pas seulement de l'ancienneté de la pratique. Elle relève de la visibilité de la contribution effective de ce secteur d'activités dans la création d'emplois et de revenus, la sécurité alimentaire et l'amélioration du cadre de vie.

L'agriculture urbaine concerne la culture des légumes, l'arboriculture fruitière et l'élevage, localisés en zones périurbaine et urbaine, où elle est liée à la céréaliculture. Elle reste caractérisée par sa proximité avec un grand marché de consommation, proximité qui permet de réduire les coûts transport, de stockage et de conservation.

Cette recherche porte sur l'évaluation approfondie des mécanismes de financement des agriculteurs et agricultrices urbains et périurbains. Un accent particulier est mis sur les mécanismes monétaires ou non monétaires devant permettre aux agriculteurs et agricultrices urbains d'exécuter correctement leurs activités (production, transformation, commercialisation, exportation, etc.). De même, une grande attention a été portée à l'adaptation des structures de financement à la nature des activités en vue de mettre en évidence leur potentiel et les difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées pour financer l'agriculture urbaine. Un accent particulier a été mis sur l'information et le plaidoyer auprès des établissements financiers pour une prise en compte de l'agriculture urbaine dans leurs stratégies de financement grâce à des modalités adaptées aux spécificités du secteur.

³ Il ressort des études effectuées ces dernières années (Richter *et al.*, 1999), qu'environ 200 millions d'habitants des villes des pays en développement sont des agriculteurs urbains³. En cultivant de petites parcelles à proximité ou à l'intérieur des villes, ils procurent des aliments à près de 700 millions d'habitants. Les pays sahéliens connaissent principalement deux saisons climatiques : une saison sèche qui dure environ 8 mois, et une saison des pluies de quatre mois. Avant la sécheresse des années 1970, l'agriculture était essentiellement pratiquée durant la saison des pluies. Les céréales constituaient la principale production et les récoltes étaient suffisantes pour la nourriture des familles durant la saison sèche. Cette période était alors consacrée à d'autres activités socio-économiques : voyages, cérémonies de mariages, réparations de maisons, chasse (Ouédraogo, 1990).

Hypothèse et objectifs de recherche

Les hypothèses et les questions de recherche suivantes structurent cette étude :

Question 1 :

- Les besoins de financement diffèrent selon le genre.
- Les besoins de financement diffèrent selon la nature de l'activité

Question 2 :

- Le recours aux mécanismes de financement informel par les agriculteurs et agricultrices est la conséquence du nonaccès au système formel de crédit.
- Les conditions d'accès au crédit sont inappropriées du point de vue de la majorité des agriculteurs et agricultrices urbains.
- Les conditions actuelles d'information des institutions de financement ne favorisent pas un accès au crédit par les agriculteurs et agricultrices urbains.

Question 3 :

- L'appartenance à un groupe organisé au plan socioprofessionnel a une incidence positive sur l'accès au crédit des agriculteurs et agricultrices urbains.
- L'appartenance au genre féminin a une incidence négative sur l'accès au crédit.
- L'appartenance au genre féminin a une incidence négative sur le contrôle d'utilisation du crédit.

Question 4 :

- L'accès à la priorité foncière influence positivement l'accès au crédit, en particulier des femmes.

Question 5 :

- En matière d'accès au financement, les agricultrices et agriculteurs en milieu urbain développent des stratégies beaucoup plus individuelles que collectives.
- Les stratégies alternatives varient selon la nature de l'activité et le genre.

Question 6 :

- Les stratégies individuelles développées par les agricultrices et agriculteurs en milieu urbain ne permettent pas d'accéder à des financements élevés.

Question 7 :

- Les organisations de producteurs et de productrices agricoles urbains de type services sont plus viables, au plan organisationnel, que les organisations coopératives
- Les organisations de producteurs et productrices en milieu urbain ont à leur actif plusieurs actions d'intermédiation financière.
- Le niveau de participation des femmes aux instances décisionnelles varie selon les OP (mixte, ou féminin).

Question 8 :

- Les OP manquent de compétences techniques pour jouer efficacement et durablement un rôle d'intermédiation financière pour l'accès de leurs membres aux crédits.

Question 9 :

- L'existence du réseau de communication entre les organisations de producteurs agricoles urbains (reconnues et actives) et les institutions de financement influence positivement l'offre de crédit à l'agriculture urbaine.
- Le volume d'épargne mobilisé a une incidence positive sur l'offre des institutions de financement à l'agriculture.

Question 10 :

- La majorité absolue du volume actuel d'offre de crédit en direction de l'agriculture urbaine est fournie par les IMF mutualistes.

- L'accès des IMF à des refinancements à condition préférentielle a une influence positive sur leur décision de financer l'agriculture urbaine.

Objectifs

Le projet de recherche intitulé « *Stratégies alternatives de financement des agriculteurs et agricultrices en milieu urbain* » cherche à améliorer les connaissances et à développer les systèmes de financement de l'agriculture urbaine dans l'optique d'un développement durable de ce secteur d'activités.

L'objectif spécifique de l'étude est le suivant : « évaluer la demande et l'offre de financement aux agriculteurs et agricultrices urbains et périurbains dans les villes ciblées par le projet, en mettant en exergue les mécanismes (nature, volume, cibles) de financement institués et les contraintes externes et internes, et en prenant en compte la dimension genre. »

La méthodologie de l'étude

Les étapes

L'étude a comporté plusieurs étapes :

- L'atelier méthodologique organisé à Dakar en 2005 avait pour objectif de favoriser l'harmonisation des approches. Il a permis d'aboutir aux résultats suivants :
- la compréhension commune sur le genre, le développement et l'AU ;
- l'harmonisation des grilles de collecte et d'analyse des données pour permettre les comparaisons entre les pays étudiés ;
- l'identification des modes opératoires d'interaction entre les acteurs impliqués dans l'étude (coordination nationale, équipe de recherche pays)
- l'adoption d'un canevas commun de rédaction des rapports nationaux.
- L'étude a été alimentée par une revue documentaire complétée par :
- des entrevues avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'AU : les responsables d'IF, de projets, les organisations de productrices et de producteurs, de la commune ;
- l'exploitation et l'analyse des données produites par les IF ;
- une enquête quantitative dont l'objectif était de collecter et d'exploiter des données afin de compléter les informations qualitatives.
- La collecte des informations a été effectuée à l'aide des guides d'entretien et des questionnaires.

L'échantillonnage

La ville de Ouagadougou a été choisie pour la réalisation de la recherche. La catégorie d'activité agricole urbaine retenue pour l'étude est la production végétale : maraîchages, floriculture arboricole. Six sites de production ont été identifiés : Boulmigou, Tanghin, Tannerie, Tampouy, Canal hôpital et Kossodo. L'échantillon proposé sur la base des recommandations de l'atelier méthodologique est constitué de 140 producteurs et productrices, soit 10% des producteurs/trices (1343) du Kadiogo. Cette population est divisée en deux groupes : les producteurs et productrices ayant accès au crédit (soit 1/3) et les producteurs et productrices n'ayant pas accès au crédit (2/3).

Echantillonnage

Population opérationnelle producteur/trices	140
Producteurs /productrices ayant accès au crédit	
*Femmes	48
* Hommes	92
Producteurs et productrices n'ayant pas accès au crédit	
*Femmes	
* Hommes	
Population opérationnelle des IMF	28
* Banques	5
* IMF	5
* IMF mutualiste	9
* ONG	5
* Projets et institutions d'État	4

Six enquêteurs dont deux femmes et quatre hommes ont été recrutés pour administrer les questionnaires. Quatre personnes dont une femme et trois hommes avaient en charge l'administration du questionnaire destiné aux producteurs/trices. Chaque enquêteur devait interroger 35 personnes (12 femmes et 23 hommes). Cette population se décomposait comme suit selon le critère de l'accès au crédit : 4 femmes et 8 hommes ayant accès au crédit et 8 femmes et 15 hommes n'ayant pas accès au crédit. Deux personnes (un homme et une femme) ont administré le questionnaire des IF auprès des 28 IF dont 5 banques et institutions bancaires, 5 IMF avec crédit direct, 9 IMF mutualistes, 5 ONG et 4 projets et institutions étatiques. La formation des enquêteurs et enquêtrices du Burkina s'est tenue les 26 et 27 août 2005 à ACFED/Sahel. Elle a porté sur : (i) le projet de recherche, (ii) la problématique du genre et (iii) les outils de collecte. Les deux questionnaires ont été testés avant la collecte des données. Le questionnaire des producteurs/trices n'a pas connu de modifications significatives. Cependant, celui des IF a connu quelques améliorations.

La collecte des données quantitatives et qualitatives

Elle s'est déroulée de septembre à novembre 2005. Les enquêtes qualitatives ont été exécutées par l'équipe de chercheurs. Différents entretiens individuels avec les personnes ressources et des *focus groups* avec les producteurs ont été organisés. Des enquêtes quantitatives ont été menées au niveau des producteurs.

L'analyse des données

La saisie et l'analyse des données ont été faites à l'aide du logiciel Access. Une mission a été organisée par l'IAGU pour assister l'équipe de recherche du Burkina Faso dans l'analyse des données quantitatives.

Limites de l'étude et difficultés rencontrées

La conduite de l'étude a rencontré quelques difficultés :

- au niveau des IF, c'est le refus de plusieurs responsables d'IMF de fournir des statistiques désagrégées par caisse et, dans certains cas, de remplir le questionnaire. L'accès aux personnes ressources n'a pas toujours été facile. Des dispositions propres au fonctionnement administratif de certaines institutions ont entravé la recherche

d'information. Beaucoup de rendez-vous obtenus allaient au delà de la date de clôture des investigations ;

- la difficulté d'avoir les contacts au sein de la population des hommes ayant obtenu un crédit ; ceux-ci ne veulent pas reconnaître qu'ils ont obtenu du crédit ;
- les contacts avec les services gouvernementaux et organisations de la société civile ont été modestes de telle sorte que les points de vue de ces structures n'ont pas suffisamment été développés.

Les conclusions tirées des observations reposent sur un nombre réduit d'expériences. Les contacts avec les IF ont été partiels et la question se pose de savoir si la représentativité des IF ayant accepté l'enquête était établie. Les producteurs n'ont pas voulu déclarer les crédits obtenus, contrairement aux productrices qui se sont largement prononcé sur ce sujet. Cependant, la taille permet d'avoir une représentativité autorisant des généralisations à partir des résultats de l'étude de cas.

L'étude s'articule autour de cinq (5) axes :

- i.** Le cadre général de l'agriculture urbaine de Ouagadougou,
- ii.** Les besoins de financement et d'accès au crédit par les agricultrices et agriculteurs urbains,
- iii.** Les opportunités de financement de l'agriculture urbaine à travers les mécanismes d'appui au développement et le financement de l'agriculture en général,
- iv.** L'analyse des contraintes,
- v.** Les propositions d'amélioration du financement de l'agriculture urbaine et recommandations pour améliorer le financement de l'agriculture urbaine.

I. L'AGRICULTURE URBAINE A OUAGADOUGOU

Pays sahélien, le Burkina Faso est situé au centre-ouest du continent africain. Sa superficie est d'environ 274 000 km². Les pays limitrophes sont : le Mali au Nord ; le Niger à l'Est ; le Bénin, le Togo, le Ghana, et la Côte d'Ivoire au Sud. Le pays est enclavé car le point le plus proche de l'Océan atlantique est éloigné de 500 km. Les températures moyennes minimales et maximales sont de 13°C (janvier) et 41°C (avril). En effet, entre la saison pluvieuse (juin à septembre) et la saison sèche et chaude (mars à juin), on trouve une saison de transition (octobre à février) relativement fraîche.

La population est estimée à 13,4 millions d'habitants en 2004 (EIU 2004). La population urbaine est évaluée à 20% et la population rurale à 80%. Sur le plan administratif, le Burkina Faso comprend 13 régions, 45 provinces et des collectivités locales. La capitale du pays est Ouagadougou, une ville située au centre du pays et qui compte près de 1,3 millions d'habitants (plus de 10% de la population du pays). La ville est découpée en cinq communes et 30 secteurs administratifs.

La pluviométrie varie entre 850 et 900 mm en année normale. L'altitude moyenne est de 300m et la topographie est plate. La superficie de la ville est d'environ 25 000 ha, soit une densité moyenne de population de 60 habitants/ha. Comme la plupart des capitales des pays sahéliens, la situation sanitaire est dominée par les problèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, les services étant en deçà des besoins.

1.1. Historique de l'agriculture urbaine

Ce qui est désigné aujourd'hui par agriculture urbaine a été introduit dans les villages et les habitudes de consommation par les missionnaires blancs qui entretenaient des jardins potagers pour leurs besoins nutritionnels domestiques. L'agriculture urbaine englobe des activités de production végétale et animale (les deux étant complémentaires par apports réciproques donnant ainsi un cycle biologique). Pratiquée sur de petites parcelles, à proximité ou à l'intérieur des villes, elle mobilise environ 200 millions d'habitants des villes qui procurent des aliments à près de 700 millions d'habitants⁴.

Ainsi, l'agriculture urbaine se développe sur de petites surfaces à l'intérieur ou à proximité des villes. Largement dominée par le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture, cette activité connaît aujourd'hui un développement considérable à Ouagadougou du fait de son caractère lucratif. Avec l'exode rural, les villes deviennent productrices et consommatrices de produits maraîchers. L'urbanisation galopante crée des besoins en produits de plus en plus croissants et la production devient insuffisante. Pour faire face à cette situation, les villages proches des villes où l'eau se fait plus disponible tant en quantité qu'en qualité, sont conquis donnant ainsi lieu à la production périurbaine.

L'élevage constitue l'autre volet de l'agriculture urbaine. Traditionnellement pratiqué sous sa forme extensive, il est maintenant mené sous forme d'embouche de petits ruminants, l'espace urbain n'offrant pas toutes les conditions requises. À côté d'autres activités (artisanat, petit commerce), l'embouche est associée, par les femmes notamment, à la production maraîchère⁵.

1.2. Localisation des sites et types de production

En principe, on ne devrait pas parler d'agriculture en ville du fait de l'interdiction, par les municipalités, de l'exploitation de l'espace urbain à des fins de production culturale (développement de champs). Mais en n'autorisant pas cette pratique de l'agriculture, la loi a, par ricochet, favorisé le développement du maraîchage. Par ailleurs, la ville africaine ne pouvant être conçue comme celles des pays du Nord, le niveau de développement et les réalités n'étant pas les mêmes, on a estimé qu'elle pouvait avoir un autre visage et qu'on pouvait y admettre une agriculture qui s'y développerait tout en restant en harmonie avec le reste de l'environnement urbain.

Ouagadougou compte plusieurs sites de production maraîchère. Parmi eux, Boulmiougou, Tanghin et Kossodo (couvrant environ 30 à 40 hectares) sont parmi les plus connus. Dans la ville de Ouagadougou, il existe des sites destinés aux activités agricoles dont les plus importants sont :

- au sud de la ville : Tanghin et Tampouy ;
- à l'ouest : Boulmigou ;
- au centre-est et à l'est : le canal de l'hôpital, de la prison civile et du centre de tannage ainsi que le quartier Kossodo.

Les superficies exploitées vont de 0,50 ha (le long du canal de la prison civile), à 8 ha sur les berges de la rivière de Boulmigou. Les exploitations individuelles oscillent entre 0,03ha et 0,10 ha selon les sites ou le statut du producteur (autochtone ou non du quartier) ainsi que la main-d'œuvre dont il dispose. Les activités menées dans l'agriculture urbaine sont nombreuses et diversifiées. Leur classification par ordre de rentabilité se résume en trois catégories : (i) l'arboriculture, (ii) le maraîchage et (iii) l'embellissement/décoration des jardins des maisons d'habitation ou des locaux de l'administration publique ou privée.

L'arboriculture consiste essentiellement en la production de fleurs, d'arbres fruitiers et décoratifs, etc. Le maraîchage est représenté par la culture de légumes de première nécessité que sont les choux, les carottes, les tomates, les concombres, l'aubergine, etc. Cette activité mobilise le plus grand nombre de producteurs. L'embellissement et l'entretien des jardins consistent en la plantation d'arbres utilitaires dans les lieux publics, l'aménagement de parterres avec du gazon, la plantation de fleurs et d'arbres décoratifs, etc. Ces activités sont généralement menées par l'ensemble des agriculteurs/trices qui exercent dans la ville de Ouagadougou. Lorsqu'ils ont pour activité principale le maraîchage, l'arboriculture devient la fonction secondaire. Et lorsque l'arboriculture est la principale, le maraîchage intervient en culture d'appoint. Aussi, l'embellissement et l'entretien des jardins sont particulièrement pratiqués par des arboriculteurs dits « évolués » qui aspirent à une entreprise plus élaborée que leurs activités quotidiennes. Ces activités sont menées de manière parallèle car elles nécessitent chacune de l'eau et les agriculteurs interviennent en groupe sur les mêmes sites de production. En général, il s'agit de bas-fonds desséchés dans lesquels la culture de riz est devenue presque impossible ; les producteurs creusent des puits parfois très profonds (25m) pour se procurer l'eau d'arrosage des plantules. Sur les sites identifiés, chaque puits dessert des parcelles situées dans un rayon de 25 à 30 mètres. L'exhaure de l'eau se fait avec des puisettes traditionnelles faites d'une corde au bout de laquelle est attaché un récipient.

La Direction provinciale de l'Agriculture a obtenu de la municipalité depuis 1991, des espaces uniquement réservés à l'activité dont ceux de Boulmiougou et Kossodo. Tous les sites importants de la ville de Ouagadougou seraient répertoriés sur des cartes.

1.3. Les problèmes de l'agriculture à Ouagadougou

1.3.1. L'agriculture urbaine et ses contraintes

Les problèmes posés par la pratique de l'agriculture urbaine sont dans la pratique de plusieurs ordres :

- L'insécurité foncière constitue le principal problème. En effet, moins de 20% des exploitants sont propriétaires des terres. La terre agricole urbaine est encore en partie gérée de manière coutumière car elle appartient à des familles autochtones qui les prêtent aux producteurs et productrices qui ne disposent pas de titre foncier. La majorité des espaces se situe dans le patrimoine de la commune qui l'affecte en fonction d'un plan d'aménagement qui n'avait pas intégré l'espace de production agricole.
- À côté du foncier, se pose la question de l'eau, en terme d'accès et de qualité des eaux d'arrosage.
- La méconnaissance de l'agriculture urbaine : même si cette activité existe et fournit au marché de consommation des produits, l'agriculture urbaine reste méconnue de nombreux acteurs dont certaines institutions de financement.

Cette situation de marginalité explique l'absence d'informations pertinentes concernant le domaine et, particulièrement, le financement des activités dans ce domaine. La documentation spécifique à l'agriculture urbaine fait défaut, en particulier en ce qui concerne son financement. Cela dénote un manque d'initiatives en matière de financement ou une faiblesse de la pratique.

1.3.2. Les effets de l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine contribue à résorber le chômage. La chaîne d'activités maraîchères implique beaucoup les femmes et connaît une dynamique réelle. Pour parvenir au consommateur, le produit passe en moyenne par trois personnes. Ainsi, l'impact de l'activité sur la situation socio-économique des acteurs apparaît avec évidence et justifie la nécessité de redynamiser le secteur. La diversification des cultures à travers un système rotatif et l'usage de variétés hâtives permettent de générer des revenus substantiels. La relance du secteur à travers sa meilleure organisation serait programmée au niveau du ministère en charge de l'agriculture. Il serait envisagé, par exemple, d'équiper en forages certains des sites existant.

1.3.3. La situation des agricultrices urbaines

Parmi les acteurs de l'agriculture urbaine, on compte des hommes et des femmes. Le rôle des femmes dans le développement agricole au Burkina n'est plus à démontrer. Elles sont cependant défavorisées à cause de leur statut. Les femmes et les hommes sont biologiquement différents. Chaque culture interprète à sa façon ces différences, créant ainsi des attentes sur ce que devraient être les comportements et les activités respectives des hommes et des femmes

ainsi que les droits, les ressources et le pouvoir qui incombent à chacun. Ces attentes de la société s'expriment à travers les rôles assignés par celle-ci aux hommes et aux femmes.

Les rôles dévolus aux hommes et aux femmes ont un effet de discrimination à l'égard de ces dernières en ce qui concerne les choix qui s'offrent à elles dans la vie, leur accès aux avoirs et leur poids dans la prise de décision. Cette discrimination se reflète dans les relations individuelles et affecte toutes les institutions de la société. La société patriarcale confère à la femme une fonction de reproduction sociale avec un contrôle communautaire sur la procréation et une sacralisation du statut de la mère. L'économie de subsistance repose sur une division sexuelle du travail qui s'accompagne d'une séparation très marquée des rôles et statuts, la femme étant confinée dans la sphère familiale. Les mutations sociales et économiques que le Burkina Faso a connues au cours des dernières décennies ont profondément modifié les relations socio-économiques avec une implication de plus en plus grande des femmes dans les activités de production dont l'agriculture urbaine sans pour autant diminuer la persistance de certaines traditions et valeurs nouvelles qui défavorisent généralement les femmes.

Les investigations effectuées au cours de l'analyse des données collectées ont permis de mettre en évidence les causes et les conséquences des problèmes relatifs au genre dans l'activité agricole urbaine à Ouagadougou. Les femmes, en plus des activités domestiques, mènent des activités agricoles pour élargir les sources de revenus. La situation économique des hommes a changé surtout à partir de la dévaluation du franc CFA. Cette situation a littéralement explosé, rendant du coup les femmes plus indispensables que jamais. Sans avoir acquis le même statut que les hommes, elles sont devenues des « soutiens de famille ». Outre les tâches domestiques, ce sont les femmes qui assurent plus de la moitié de la production vivrière, la quasi-totalité de la transformation des produits de base et près des trois-quarts de leur commercialisation. Cependant, ce rôle économique primordial n'est pas sanctionné par le droit. Les femmes agricultrices urbaines sont vulnérables de par leur profession agricole urbaine qui connaît des contraintes inhérentes à l'activité elle-même. Par ailleurs, leur statut de femme accentue leur vulnérabilité par rapport aux hommes agriculteurs urbains en termes d'accès aux ressources et aux instances de gestion et de prise de décision. Certes, l'accès aux terres de production et l'insécurité foncière constituent des soucis majeurs pour les producteurs urbains. Mais sur ces questions, les difficultés des femmes sont encore plus grandes. En outre, le temps réel de travail des femmes est sous-estimé et leur contribution à l'économie productive du ménage n'est pas valorisée.

II. BESOINS DE FINANCEMENT ET ACCES AU CREDIT

2.1. Les caractéristiques socio-démographiques des producteurs et productrices

La plupart des producteurs sont des exploitants car les terres cultivées appartiennent à d'autres individus. Etant donné le nombre élevé des exploitants sur un espace réduit, les superficies sont très morcelées, avec des parcelles d'environ 50 m².

Profil socio-démographique et socio-économique des agriculteurs/trices urbains

Profil socio-démographique

Les agriculteurs exerçant en milieu urbain ne représentent pas un groupe homogène du point de vue des caractéristiques. La pluralité de leurs origines et les raisons qui les ont conduits à pratiquer cette activité urbaine justifie une telle diversité. Ainsi, sur un effectif de cent trente sept (137) agriculteurs enquêtés, les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes, comme l'indique le schéma ci-dessous.

Les hommes sont au nombre de 94, soit 68,6% du total général, tandis que les femmes ne représentent que 31,4%, soit un effectif de 43. Le caractère rémunérateur de l'agriculture urbaine est plus exploité par les hommes que par les femmes, les premiers en faisant leur chasse gardée.

i. Age et sexe des agriculteurs/trices urbains

Les agricultrices s'engagent plus tôt que les hommes dans la profession ; en effet, l'âge minimum des femmes est de 18 ans, alors que celui des hommes est de 22 ans. Aussi, y restent-elles le plus longtemps possible, car on retrouve les hommes les plus âgés à 73 ans, alors que les femmes s'y retrouvent même à 90 ans. L'écart-type pour les hommes est de 11,30, alors que celui des femmes est de 14,60. Cela traduit la différence d'âge et d'ancienneté au sein de la profession.

Le tableau ci-dessous donne des détails sur l'âge des acteurs de l'agriculture urbaine.

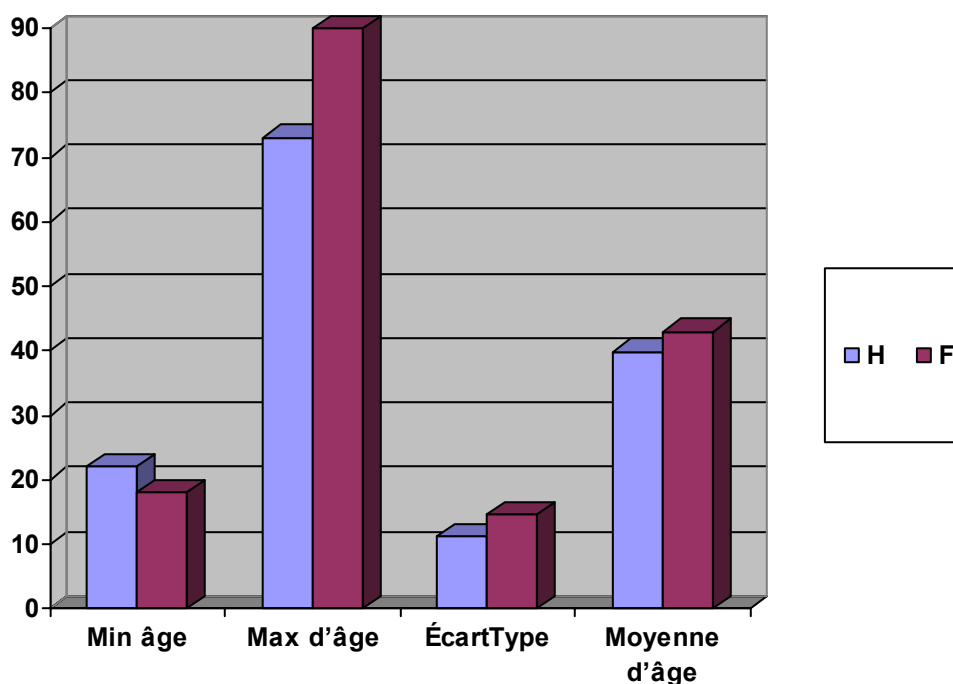
Tableau 1 : Age moyen des agriculteurs urbains selon le sexe

Sexe	Min d'âge	Max d'âge	Écart-type	Moyenne d'âge
Masc	22	73	11,30	39,81
Fém	18	90	14,60	42,93

Source : Résultats des enquêtes (avril-mai 2005)

Ces chiffres sont illustrés de manière plus éloquente par le schéma n°1.

Schéma 1 : Tranches d'âges, écart-type et moyenne d'âge des agriculteurs et agricultrices



La moyenne d'âge est de 39,8 ans pour les producteurs alors que celle des productrices est de 42,9 ans, comme le montre le schéma ci-dessus. Les femmes pratiquent les activités économiques dès leur bas âge (avant les hommes).

Cependant, dans le cas de l'agriculture, elles s'y intéressent plus tôt que les hommes car, elles sont livrées à elles mêmes pour la prise en charge de certaines dépenses et celles relatives à l'entretien de leurs enfants. Cette situation les amène à pratiquer des AGR pour se procurer des revenus et faire face à ces charges. L'agriculture urbaine semble plus pratiquée par les hommes que par les femmes. Cependant, les femmes y arrivent avant les hommes et y restent plus longtemps.

L'analyse de ce comportement traduit la responsabilité précoce des femmes et le besoin pressant d'argent pour résoudre des problèmes de famille.

ii. Ethnies et langues parlées

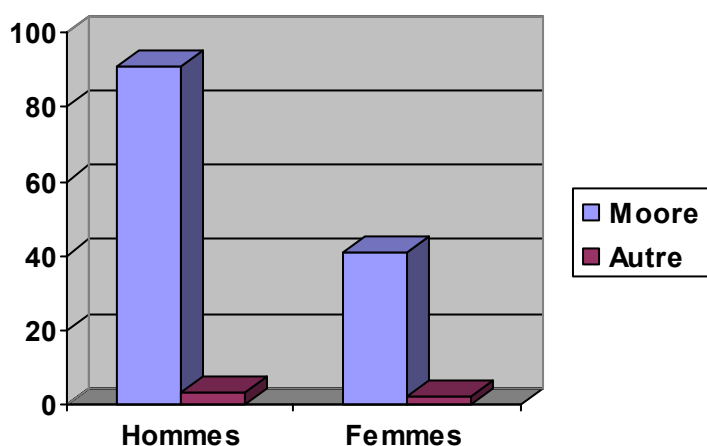
Les agriculteurs et agricultrices se comptent parmi plusieurs ethnies dont la plus importante est celle des mossi qui représentent 132 producteurs enquêtés dont 91 hommes et 41 femmes, ce qui correspond à 96,3% du total, soit respectivement 66% et 29,9%. Les autres ethnies et/ou langues parlées représentent cinq producteurs (dioulaphones et autres locuteurs) soit 3,6% du total. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des regroupements des producteurs urbains selon l'appartenance ethnique et/ou la langue parlée.

Tableau 2 : Appartenance ethnique / langue parlée

Sexe	Moore	Autres
Hom	91	3
Fem	41	2

Source : Résultats des enquêtes (avril-mai 2005)

Schéma 2 : Ethnie / langues parlées des agriculteurs et agricultrices.



L'appartenance à une ethnie ou à un groupe linguistique facilite les échanges entre les acteurs et favorise la recherche de solution en cas de difficultés. L'ethnie ou la langue dominante des agriculteurs urbains est le moré ; les autres ethnies et langues ne représentent qu'une infime partie de l'effectif des agriculteurs/trices urbains.

iii. Statut matrimonial

Les producteurs et productrices sont pour la plupart mariés. Ils représentent 89,7% de l'effectif global, contre 10,2% qui sont célibataires. La monogamie est prédominante aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Cependant, il existe des veuves (9) qui représentent 6,5% de l'ensemble des producteurs enquêtés.

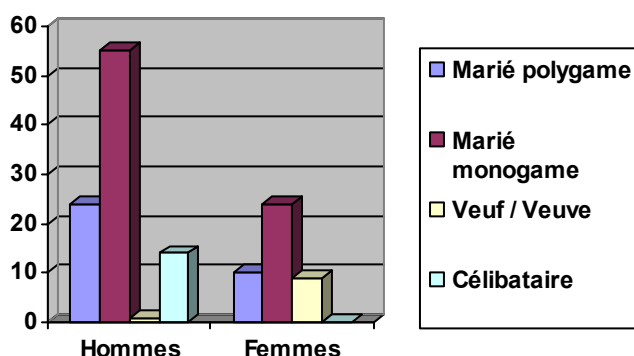
Tableau 3 : Statut matrimonial des producteurs

Statut matrimonial	Hommes	Femmes
Marié polygame	24	10
Marié monogame	55	24
Veuf / Veuve	1	9
Célibataire	14	0

Excepté le statut de veuf où les femmes sont dominantes, les hommes polygames, monogames et célibataires sont les plus nombreux. Cependant, le rapport entre les veuves et les veufs est très élevé, car les femmes sont au nombre de 9, contre seulement 1 du côté des hommes.

Source : Résultats des enquêtes (avril- mai 2005)

Schéma 3 : Statut matrimonial des producteurs



Le schéma ci-contre illustre bien la prédominance des hommes sur les femmes dans les différents statuts matrimoniaux. Cependant, on constate que le nombre le plus élevé de veufs se compte parmi les femmes.

iv. Niveau d'instruction

Dans l'imaginaire collectif des Burkinabè, la population non scolarisée est considérée comme celle pour laquelle le travail de la terre est le seul recours. En se fiant aux statistiques des producteurs, on constate un taux d'analphabétisme de 60,5% avec une légère prédominance des hommes (49) sur les femmes (34). Dans la catégorie des instruits, les hommes sont, de loin, plus nombreux que les femmes. En effet, ils sont 44 à avoir reçu l'enseignement coranique contre 9 femmes.

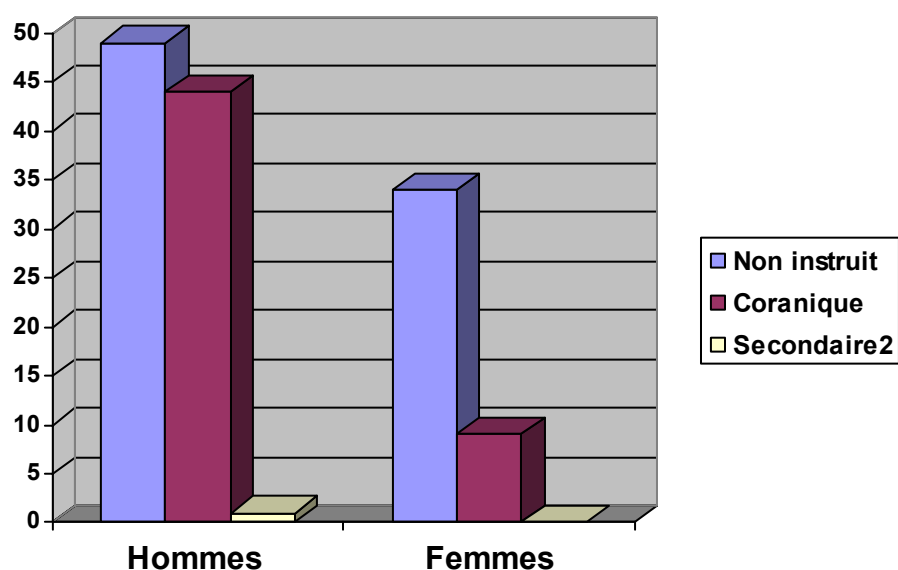
Tableau 4 : Niveau d'instruction des producteurs selon le sexe

Niveau d'instruction selon le genre		
Instruction	Hommes	Femmes
Non instruit	49	34
Coranique	44	9
Secondaire2	1	0

Les producteurs et productrices non instruits sont les plus nombreux car ils sont 83 et représentent 60,5% de l'effectif. Ceux qui sont instruits le sont tous en arabe. Le faible niveau d'instruction coranique est dû aux pesanteurs sociologiques qui ne favorisent pas l'accès des filles aux institutions de formation.

Source : Résultats des enquêtes (avril- mai 2005)

Schéma 4 : Représentation du niveau d'instruction selon le sexe



v. Niveau de formation

De manière générale, les agriculteurs/trices ont un très faible niveau de formation ; ils sont 118 (soit 86%) à n'avoir reçu aucune formation agricole diplômante (dont 79 hommes soit 57% et 39 femmes soit 28%) contre seulement 14% ayant reçu une formation diplômante.

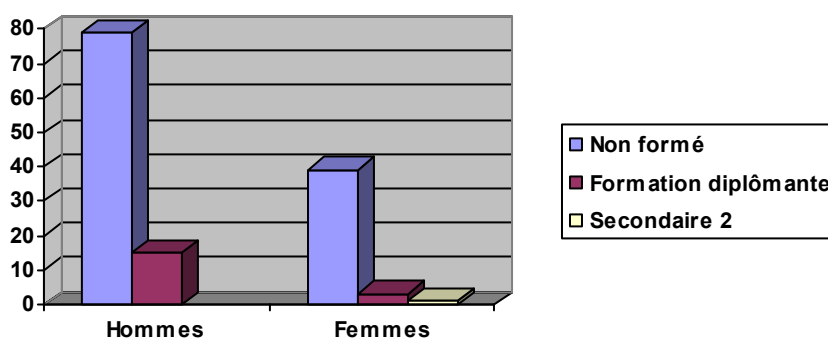
Tableau 5 : Niveaux de formations agricoles selon le genre

	Hom	Fem
Non formé	79	39
Formation diplômante	15	3
Secondaire 2		1

Source : Résultats des enquêtes (avril - mai 2005)

Cependant, les ministères de l'agriculture et de l'environnement, à travers leurs systèmes d'encadrement des producteurs, ont longtemps dispensé des formations sur des thèmes comme les techniques de production maraîchère et de plants. Cependant, ces formations ne donnent pas droit à des diplômes, car il s'agit de formations continues et répétitives (d'une année à l'autre). L'Ecole Inter-Etats des Ingénieurs de l'Équipement Rural (EIER) a également contribué à former ces acteurs, même si les formations n'étaient pas régulières et continues.

Schéma 5 : Niveaux de formations agricole selon le genre



Le schéma ci-dessus illustre le niveau comparé de formation entre les agricultrices/teurs urbains. L'agriculture urbaine n'est pas pratiquée par des producteurs de niveau intellectuel élevé ou ayant reçu des formations diplômantes. Cependant, ils disposent d'un savoir-faire acquis suite à des formations de masse sur de nombreux thèmes agricoles. Ces formations leur permettent de conduire leurs activités et de produire en quantité et en qualité.

vi. Composition des ménages

Les effectifs des ménages des agriculteurs / trices sont relativement importants ; ils comptent en moyenne huit (8) personnes, garçons comme filles confondus et l'effectif le plus important est de douze (12) personnes, contre quatre (4) pour le plus petit. Cependant la concentration est constatée entre six (6) et dix (10). Les agriculteurs urbains sont, pour la plupart, des chefs de ménages monogames dont la taille de la famille est estimée à huit (8) personnes. Ils sont d'ethnie mossi dans la majorité des cas et ont un âge compris entre 18 et 90 ans avec une moyenne de 41 ans. Ils sont à plus de 60% analphabètes et à 86% non formés ; les hommes sont les plus nombreux dans cette catégorie. Cependant 38% savent lire et écrire en arabe et les hommes sont encore plus nombreux que les femmes.

Le mouvement associatif est très développé et décentralisé. En effet, l'État a suscité leur création depuis les années 1970 aussi bien dans les milieux urbains que dans les campagnes. C'est ainsi que la structuration des producteurs est hiérarchisée depuis le niveau pré-coopératif puis coopératif, en passant par les associations et les fédérations. Le niveau de structuration nationale le plus élevé est la Confédération des paysans du Faso (CPF) qui regroupe en son sein les fédérations de producteurs agro-sylvo-pastoraux et de services qui en sont liés. À Ouagadougou et dans sa périphérie, la quasi-totalité des agriculteurs/trices interviewés sont membres de ces organisations qui fédèrent leurs intérêts. En effet, les groupes organisés de producteurs qui ont été identifiés sont les suivants : groupements, coopératives de production, groupements et coopératives de services, groupements et coopératives de production et de services, groupements masculin, groupement féminin, groupement mixte. La répartition des producteurs/trices dans ces catégories, définie dans le tableau suivant, est illustrée dans le schéma ci-dessous.

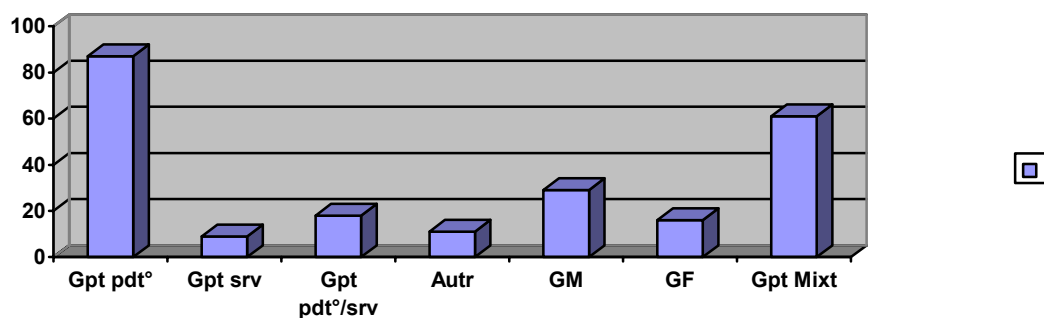
Tableau 6 : Répartition des producteurs selon les types d'organisations

Gpt pdt°	Gpt srv	Gpt pdt°/srv	Autre	GM	GF	Gpt Mixte
87	9	18	11	29	16	61

Source : Résultats des enquêtes (avril-mai 2005)

Les organisations de production mobilisent le plus d'acteurs. En effet, excepté les groupements de services et la catégorie « autres », toutes les autres organisations pratiquent essentiellement le maraîchage et l'arboriculture.

Schéma 6 : Adhésion à des OP selon la catégorie d'AU



La répartition des producteurs et productrices selon le genre montre que les femmes tout aussi bien que les hommes sont membres des structures de production même si, de manière générale, ce sont les femmes qui se chargent de la commercialisation des légumes. En effet, elles ne sont que trois (3) à appartenir à des groupements de services exclusifs.

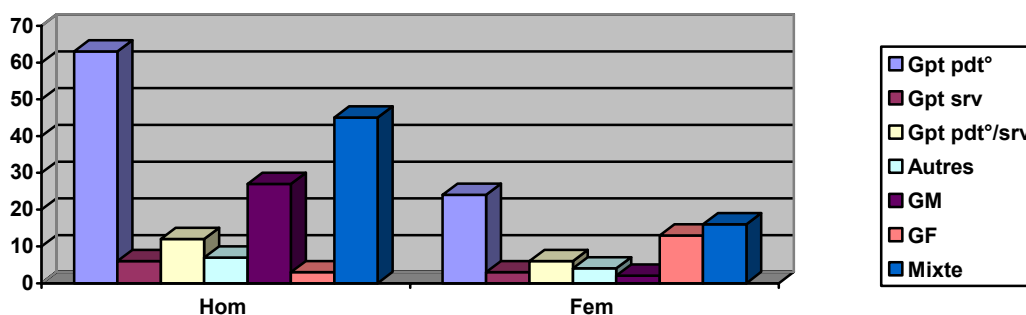
Tableau 7 : Répartition des producteurs selon le genre

	Hommes	Femmes
Gpt pdt°	63	24
Gpt srv	6	3
Gpt pdt°/srv	12	6
Autres	7	4
GM	27	2
GF	3	13
Mixte	45	16

Source : Résultats des enquêtes (avril-mai 2005)

Sur la soixantaine de producteurs enquêtés, les deux-tiers (soit 45) sont de sexe masculin, contre 16 qui sont de sexe féminin.

Schéma 7 : Adhésion à des OP selon le genre



Lorsque des groupements se disent masculins, ils ne le sont pas de manière exclusive, parce qu'ils travaillent toujours en collaboration avec des groupements féminins. Ceci est dû au fait que la politique nationale de financement et d'assistance des organisations paysannes est très favorable au genre, de sorte que, dans le souci de s'inscrire dans cette logique, ces organisations mentionnent toujours l'implication directe ou indirecte des femmes à leurs côtés. Ce comportement opportuniste est très valorisé, surtout lorsque les organisations aspirent à des financements. Du point de vue de la légalité vis-à-vis de l'administration, la plupart des organisations disposent de leur agrément ou sont en voie de l'obtenir. L'agrément est une pièce maîtresse de tout dossier de demande d'assistance et les producteurs en sont tous conscients.

L'âge ne constitue pas un critère discriminant dans la cooptation des membres, car ces organisations comptent en leur sein aussi bien des jeunes que des personnes âgées. Le renouvellement ou le maintien d'un membre dans l'organisation consiste à y introduire son fils encore très jeune, à l'initier aux activités et à se faire représenter lors de réunions ou manifestations. Ceci lui permet de se familiariser au groupe et de s'y insérer subtilement.

Enfin, il n'existe pas de coopératives ou organisations faitières. L'idée de créer une fédération des agriculteurs/trices urbains est encore à l'état de projet. Une première tentative a échoué car les responsables des organisations n'avaient pas été suffisamment informés et la peur de se faire phagocyter par une organisation crée la méfiance, ce qui traduit en même temps le degré d'immaturation de ces organisations. En fait, il existe une filière fruits et légumes à laquelle les producteurs intervenant dans l'agriculture urbaine n'ont pas encore adhéré.

Les producteurs adhèrent tous à des organisations. Ils sont plus nombreux dans les groupements de production spécifiques et/ou mixtes ; ils exercent pour la plupart dans le maraîchage et la production de plants. Aussi, réfléchissent-ils à l'idée de mettre en place une fédération pour créer une synergie d'action et défendre les intérêts de la profession.

2.2. La question des débouchés

La production de plants et l'embellissement sont des activités exclusivement menées par les hommes car les femmes n'ont pas bénéficié de formations en techniques de production de plants. Aussi, n'ont-elles pas été initiées aux techniques d'embellissement des cadres de vie. Les marchés d'embellissement nécessitent de nombreuses démarches et des négociations, chose que les femmes n'ont pas l'habitude de mener car elles n'ont pas l'expérience des structures privées et de l'État qui sont les principaux clients. À l'exception des maraîchers, les producteurs de plants et les « décorateurs/embellisseurs » sont confrontés à des problèmes d'accès aux marchés de l'État pour l'écoulement de leurs produits. Ils ont pour concurrents, des personnes qui ne sont pas pratiquantes de l'activité mais qui occupent des positions stratégiques leur permettant d'accéder en priorité à l'information et de contrôler le marché. Ils reviennent ensuite sous-traiter avec les professionnels de l'activité en leur proposant des sommes peu rémunératrices.

Les producteurs/trices reprochent aux agents du ministère de l'Environnement de mal gérer les opportunités qui leur sont offertes. En effet, ils reprochent à ces derniers d'accorder les marchés selon des affinités qui ne respectent pas les règles de la compétition entre producteurs/trices de plants. Les maraîchers ne souffrent pratiquement pas de problèmes d'écoulement de leurs produits. Cependant, ils n'arrivent pas à s'organiser pour affronter le

marché qui leur est ouvert. Ils vont écouler leurs produits individuellement, ce qui leur fait perdre des plus values et crée la concurrence en leur sein.

2.2.1. De la rémunération de l'activité

a) Des dépenses annuelles engendrées

Les dépenses annuelles engendrées par l'activité ont été classées en trois catégories : minimale, moyenne et maximale.

- Dépenses annuelles minimales par activité

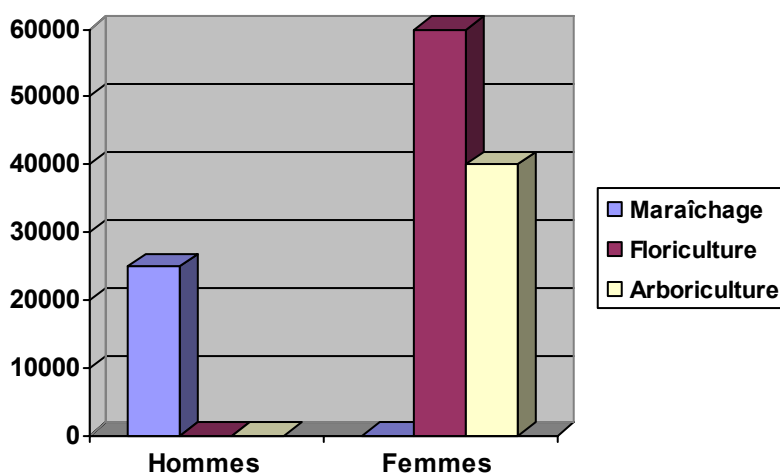
Tableau 8 : Dépenses annuelles minimales par activité en FCFA

	Hommes	Femmes
Maraîchage	25000	0
Floriculture	0	60000
Arboriculture	0	40000

Source : Résultats des enquêtes / octobre 2005

Les hommes investissent 25 000 F CFA comme dépenses annuelles minimale alors que les femmes n'en investissent rien. Par contre, pour la floriculture et l'arboriculture, ce sont les femmes qui engagent les dépenses estimées à 60 000 FCFA et 40 000 FCFA, pendant que les hommes ne s'y intéressent pas. Le schéma ci-dessous illustre les dépenses engagées dans les différentes activités selon le sexe.

Schéma 8 : Dépenses annuelles minimales par activité



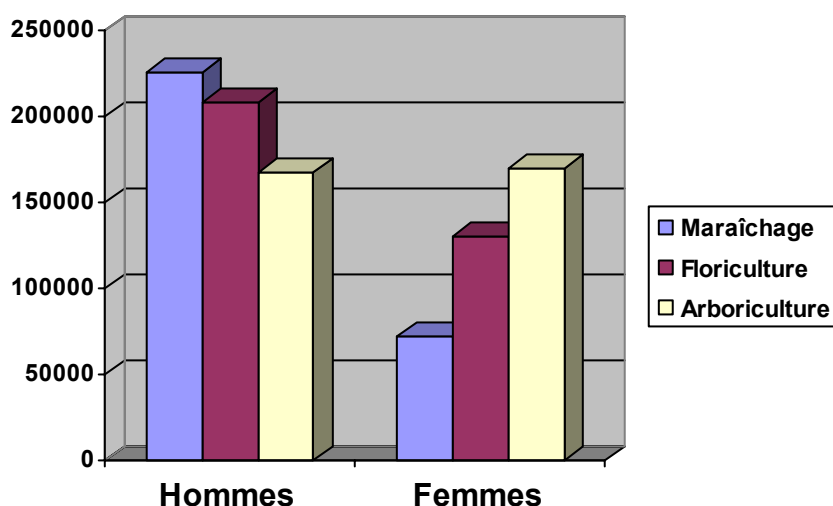
- Dépenses annuelles moyennes par activité

Tableau 9 : Dépenses annuelles moyennes par activité en FCFA ?

	Hommes	Femmes
Maraîchage	225833	71829
Floriculture	207989	130000
Arboriculture	166956	170000

Source : Résultats des enquêtes (octobre 2005)

De manière générale, les hommes investissent beaucoup plus que les femmes dans les activités de maraîchage et de floriculture. C'est uniquement dans l'investissement pour l'arboriculture que les dépenses s'équivalent, avec une légère prédominance des femmes, soit 170 000 contre 166 956 FCFA. En fonction de la nature de l'activité, les investissements consentis par les hommes vont du simple (arboriculture) au triple (maraîchage) par rapport aux dépenses des femmes. En d'autres termes, dans cette catégorie, les sommes minimales investies par les hommes correspondent aux sommes maximales investies par les femmes. Le schéma qui suit montre le niveau d'investissement (par activité) des hommes par rapport aux femmes.

Schéma 9 : Dépenses annuelles moyennes par activité

- Dépenses annuelles maximales par activité

La comparaison de l'investissement annuel maximum selon le genre révèle une nette prépondérance des premiers sur les seconds. En effet, l'arboriculture mobilise les dépenses les plus faibles qui vont de 300 000 F CFA pour les femmes à 700 000 F CFA pour les hommes. Cependant, alors que les femmes investissent une somme maximale de 200 000 F CFA pour le maraîchage, les hommes en consentent 2 100 000 F CFA. Le tableau ci-dessous propose la synthèse des dépenses annuelles maximales par activité et par sexe.

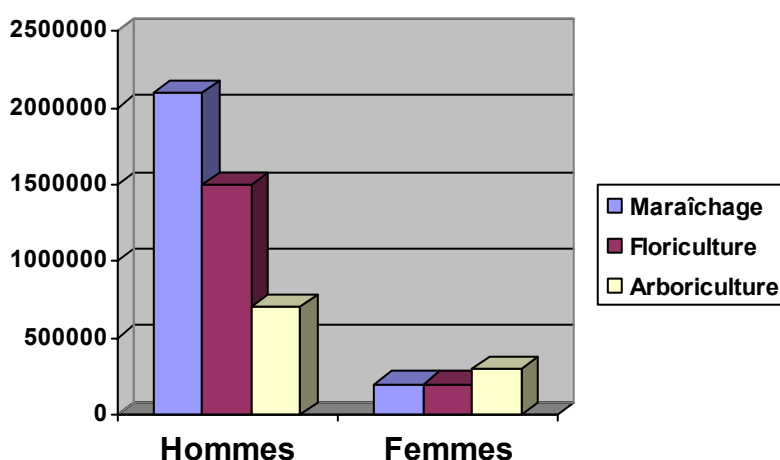
Tableau 10 : Dépenses annuelles maximales par activité

	Hommes	Femmes
Maraîchage	2100000	200000
Floriculture	1500000	200000
Arboriculture	700000	300000

Source : Résultats des enquêtes (octobre 2005)

En ce qui concerne les dépenses annuelles maximales, l'investissement fait par les hommes est dix fois supérieur à celui des femmes dans le maraîchage (2 100 000 F CFA contre 200 000 F CFA), sept fois supérieur dans la floriculture (1 500 000 F CFA contre 200 000 F CFA) et deux fois supérieur dans l'arboriculture. Même quand les femmes ont l'opportunité d'obtenir de grandes superficies à exploiter, les montants qu'elles engagent traduisent une difficulté de mobilisation des fonds pour l'investissement. La supériorité d'investissement des hommes sur les femmes s'explique également par le fait que les hommes emploient une main-d'œuvre rémunérée, alors que les femmes sont leur propre main d'œuvre.

Schéma 10 : Dépenses annuelles maximales par activité



En dehors de la catégorie des dépenses minimales où les femmes investissent plus que les hommes, dans les deux autres cas (moyenne et maximale) ce sont les hommes qui ont la supériorité numérique. Plus le montant des dépenses augmente, plus le nombre de femmes diminue. Et l'activité qui mobilise le plus de dépense est le maraîchage.

b) Des recettes annuelles obtenues

Les recettes annuelles obtenues à partir de l'exécution de chacune des activités vont de 1 500 000 de F CFA pour l'arboriculture à 3 000 000 de F CFA pour le maraîchage comme l'indiquent le tableau et le schéma ci-dessous.

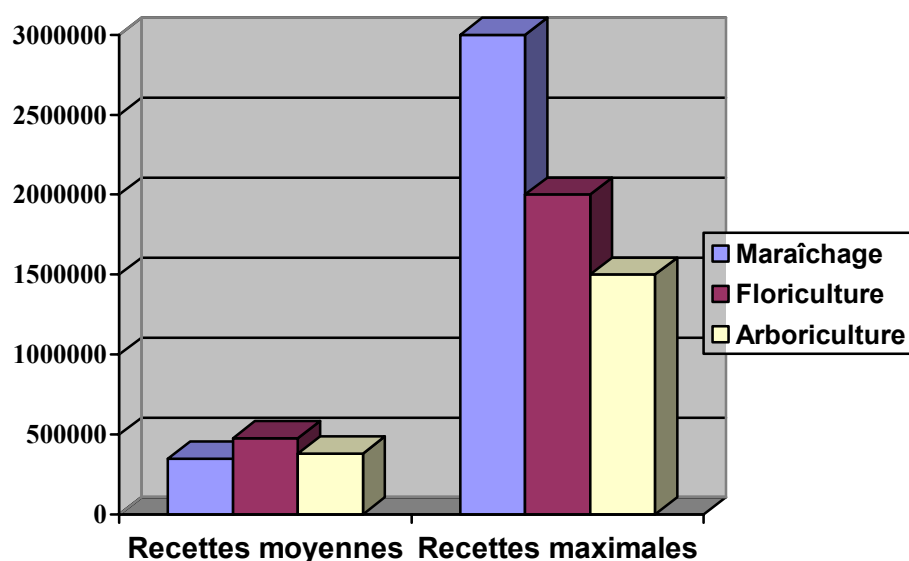
Tableau 11 : Montants (moyen et maximum en FCFA) des recettes annuelles selon l'activité

Activités	Recettes moyennes	Recettes maximales
Maraîchage	347977	3000000
Floriculture	476200	2000000
Arboriculture	380104	1500000

Source : Résultats des enquêtes (octobre 2005)

Les recettes maximales faites dans le cadre de l'exécution des activités sont très importantes par rapport aux recettes moyennes dans chacune des spéculations. Les différences s'expliquent par le fait que les montants sont proportionnels aux investissements réalisés.

Schéma 11 : Montants (moyen et maximum en FCFA) des recettes annuelles selon l'activité



Les recettes annuelles maximales engrangées par les agriculteurs urbains sont importantes pour ces derniers. Elles dénotent le caractère rémunérateur de ces activités, même si les producteurs pratiquant de tels chiffres d'affaires ne sont pas nombreux. Ces chiffres prouvent également que si les activités étaient menées de manière plus professionnelle et si les producteurs étaient mieux organisés, ils pourraient augmenter leurs revenus de façon considérable.

2.2.2 Des besoins annuels de financement

En début de campagne, on note des besoins de financements destinés à l'achat des intrants et à la rémunération de la main-d'œuvre engagée. Ces besoins varient d'une activité à l'autre et diffèrent selon le sexe.

Tableau 12 : Montant moyen (en FCFA) des besoins financiers par activité pour les hommes

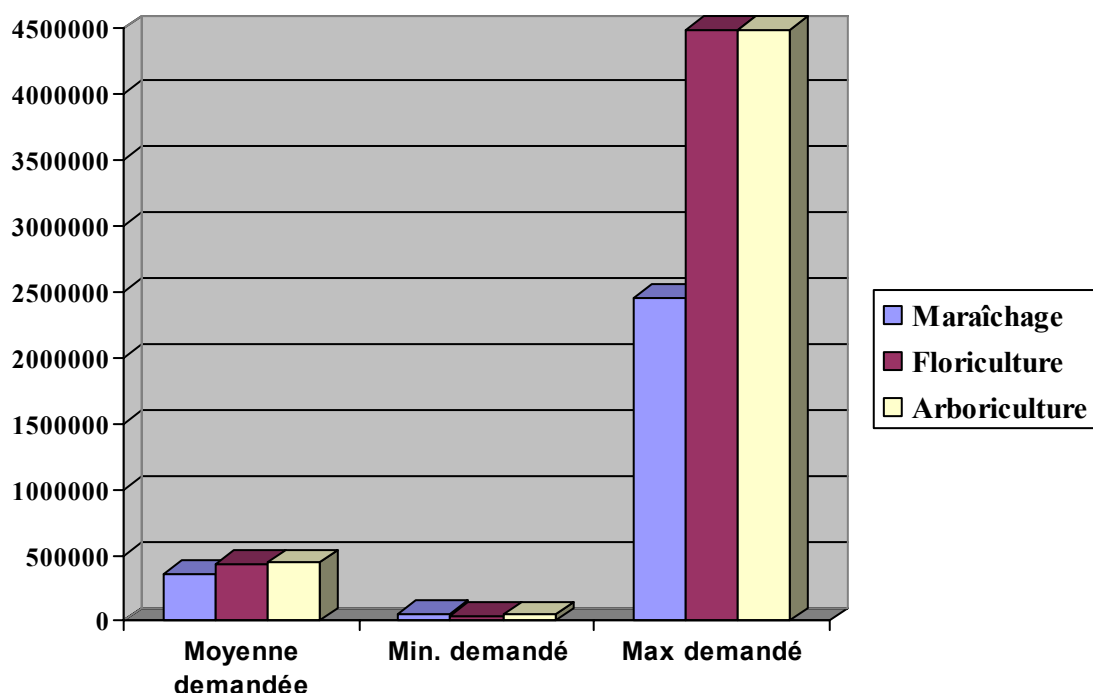
Activités agricoles	Moyenne demandée	Min. demandé	Max. demandé
Maraîchage	353801	52000	2455000
Floriculture	438114	38500	4495000
Arboriculture	442189	47000	4495000

Source : Résultats des enquêtes (octobre 2005)

L'analyse du tableau révèle que les besoins moyens de financement sont sensiblement identiques pour les trois catégories d'activités. Il en est de même pour les montants minima demandés. Cependant, parmi les montants maxima demandés, les sollicitations des producteurs sont deux fois plus fortes pour la floriculture et l'arboriculture que pour le maraîchage. L'explication qui en est donnée est que les intrants du maraîchage sont accessibles sans effort d'investissement. Aussi, les producteurs ont-ils une si longue tradition du maraîchage qu'ils disposent de l'essentiel des intrants, ce qui ne les amène plus à solliciter

beaucoup d'argent pour les investissements. Cette situation ne traduit-elle pas un début d'autonomie des acteurs ?

Schéma 12 : Montant moyen des besoins financiers par activité pour les hommes



L'analyse des besoins (les plus élevés) exprimés par les hommes traduit la volonté de mener une activité plus professionnelle et à tendance moderne, au regard des équipements souhaités. Cependant, aucun producteur n'a obtenu les sommes sollicitées.

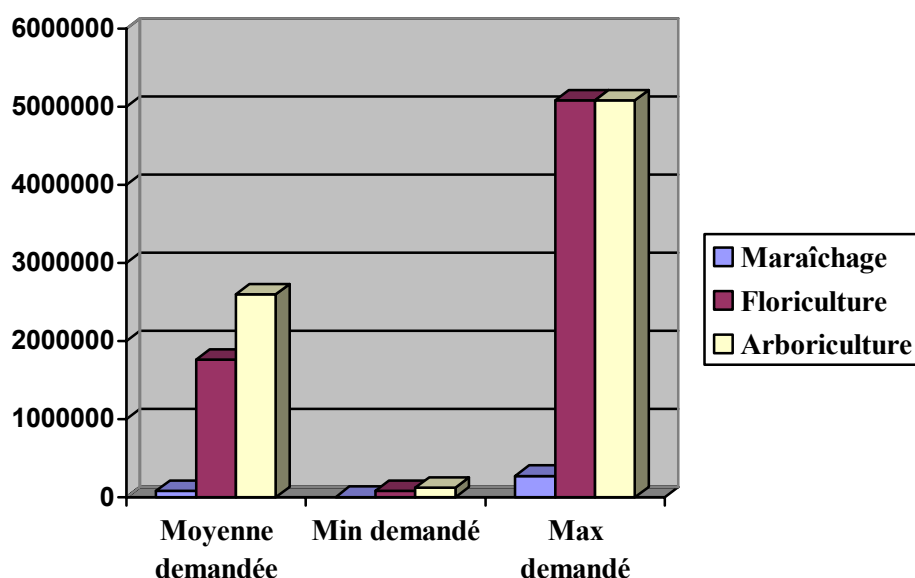
Tableau 13 : Montant moyen des besoins financiers par activité pour les femmes

Activités agricoles	Moyenne demandée	Min demandé	Max demandé
Maraîchage	78284	4000	274500
Floriculture	1761916	84750	5081000
Arboriculture	2600500	120000	5081000

Source : Résultats des enquêtes / octobre 2005

La désagrégation des montants par type d'activité selon le sexe confirme les tendances constatées ci-dessus. En effet, la tendance des montants sollicités va du faible pour le marâchage, au moyen pour la floriculture et au plus élevé pour l'arboriculture. Si l'on se réfère spécifiquement à la colonne du montant maximal demandé, les sollicitations pour la floriculture et l'arboriculture s'équivalent.

Schéma 13 : Montant moyen des besoins financiers par activité pour les femmes



Les femmes sollicitent des montants légèrement supérieurs à ceux des hommes, traduisant ainsi leur volonté de mener à bien une activité agricole moderne. La quasi-totalité des activités citées ci-dessus nécessite des investissements relativement importants au départ. Elles sont suffisamment rémunératrices de sorte que de nombreux producteurs en tirent l'essentiel de leurs ressources aussi bien en termes de besoins de financement pour les hommes que pour les femmes. Dans ces conditions, en termes de besoins de financement, l'arboriculture et la floriculture s'équivalent. Enfin, ces activités sont d'une importance capitale car elles contribuent, pour une part essentielle, à l'approvisionnement de la ville en légumes, plants et fleurs divers. Aussi, procurent-elles de nombreux emplois à une main-d'œuvre non qualifiée, temporaire et saisonnière et contribuent, par conséquent, à résorber une partie de l'exode rural et le chômage.

Le mode de pratique de l'activité développe une solidarité entre les producteurs et productrices. En effet, ils partagent de nombreux aspects que sont : les points d'eau, l'insécurité foncière, les problèmes d'approvisionnement en intrants, d'accès aux marchés et aux financements, etc. Ces problèmes obligent les producteurs à partager leurs idées et à rechercher des solutions communes à leurs problèmes, d'où la stimulation d'une solidarité spontanée.

c) Les besoins de financement

En fonction des différents types d'activités, l'agriculture urbaine nécessite peu de moyens lors de son démarrage. En effet, ces besoins de financement concernent :

- l'achat du petit matériel de travail
- l'achat des semences, des intrants organiques et chimiques
- la rémunération de la main d'œuvre occasionnelle
- les charges liées à l'écoulement des produits.

En général, ces besoins financiers ne sont pas très élevés et sont souvent satisfaits par des petits montants autofinancés ou empruntés dans l'entourage immédiat du promoteur. Il s'agit souvent des membres de la famille, des collaborateurs de travail sur le site ou d'amis qui donnent des prêts sans intérêt. Ces besoins de financement sont faibles à cause de la petitesse des exploitations et des ambitions souvent révisées à la baisse. Le tableau ci-dessous documente l'utilisation des sommes empruntées et les effectifs concernés.

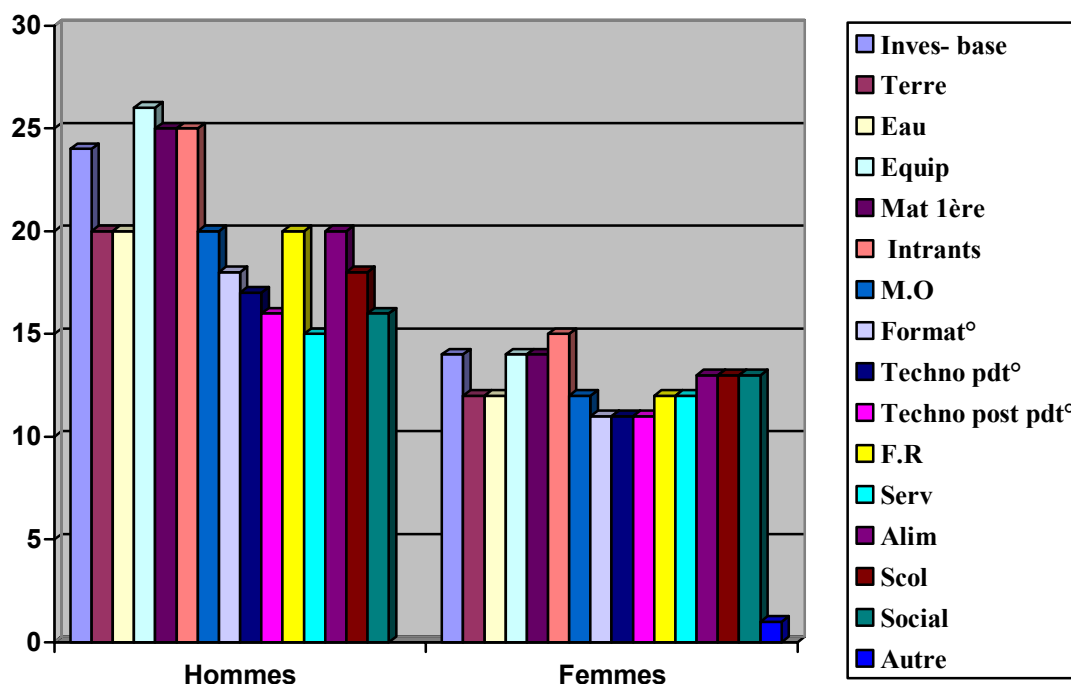
Tableau 14 : Utilisation du crédit selon le sexe

Utilisation	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
Investissement de base	24	14
Terre	20	12
Eau	20	12
Equipement	26	14
Matière première	25	14
Intrants	25	15
M.O	20	12
Formation	18	11
Techno pdt°	17	11
Techno post pdt°	16	11
F.R	20	12
Serv ???	15	12
Alimentation	20	13
Scolarité	18	13
Social	16	13
Autre		1
Total	300	189

Source : Résultats des enquêtes / octobre 2005

Il ressort de ce tableau que les hommes et les femmes utilisent les crédits pour financer les mêmes charges. Cependant, les premiers utilisent plus le crédit que les seconds. L'on constate également que les agricultrices comme les agriculteurs ont les mêmes besoins.

Schéma 14 : Utilisation du crédit selon le sexe



De manière générale, l'utilisation du crédit est disproportionnée entre les hommes qui sont de loin plus nombreux que les femmes. Pour les hommes comme pour les femmes l'utilisation de premier rang est constituée par : l'acquisition d'équipement, de la matière première, des intrants et les investissements de base.

2.3 Modes de satisfaction des besoins en financement

Afin de satisfaire les besoins de financement, les producteurs développent des stratégies dont les plus courantes sont les suivantes :

- l'auto-financement : il consiste à financer soi-même l'achat des équipements et des intrants indispensables à l'activité ;
- l'emprunt : il consiste à emprunter de l'argent à un collègue ou à un ami exerçant dans le même secteur d'activité. Généralement, ces sommes ne sont pas sujettes à intérêt lors du remboursement.
- les tontines et crédits bancaires sont rarement pratiqués. Les producteurs prétendent ne pas avoir des occasions d'en bénéficier.

Les besoins de financement des activités sont satisfaits beaucoup plus par des relations sociales que par des créneaux institutionnels. Mais cela a un impact sur les montants sollicités et explique la petite taille des exploitations.

Demande et accès aux services financiers

Les agriculteurs urbains disposent d'institutions de financement. Cependant, ils expriment très peu le besoin de crédit. Interrogés sur cette attitude, les producteurs avancent différents arguments relatifs à :

- la méconnaissance des institutions et de leurs conditions d'octroi de crédit,
- le manque ou les difficultés à satisfaire la garantie et de caution,
- l'insécurité foncière qui les met dans une situation de production et de remboursement très aléatoire,
- le tarissement des ressources en eau avant la maturité des productions hypothéquant ainsi tous les efforts consentis,
- le non-respect des délais de financement par les institutions, ce qui ne correspond pas aux cycles de production.

Ces raisons ont un corollaire qui est la peur du risque. Cette peur limite de nombreux producteurs dans leurs ambitions, réduisant ainsi leurs capacités de production. En somme et de manière générale, très peu de producteurs et productrices ont eu accès au crédit car ayant très peu sollicité les institutions financières à cause de la peur des risques. La faiblesse de la demande de crédit s'explique par le fait que les producteurs et productrices avaient l'habitude d'être assistés par les agents de l'agriculture qui « montaient » pour eux des projets et leur apportaient des financements à faible taux d'intérêt. Cette attitude a favorisé l'assistanat et n'a pas stimulé la culture du crédit et, par conséquent, du risque.

III LES OPPORTUNITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE

3.1. Les mécanismes de financement du développement

Il existe une multitude d'institutions de financement au Burkina., Les lignes qui suivent en proposent une présentation.

3.1.1. Les établissements publics

Cette catégorie d'établissements comprend les services techniques de l'État en charge du de l'agriculture et des institutions d'appui ou d'encadrement mises en place par le gouvernement [le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques (MARHA) et la Direction provinciale de l'Agriculture du Kadiogo (DPA)].

3.1.2. Les banques et établissements financiers

Le Burkina compte à ce jour douze (12) banques classiques dites commerciales : la BIB (Banque internationale du Burkina), la BICIA-B, la SGBB (Société générale de Banque du Burkina), Eco-bank Burkina, la BCB (Banque commerciale du Burkina), la Banque de l'Habitat, la BSIC, la BRS (Banque régionale de Solidarité), la Banque atlantique, la BACB (Banque agricole et commerciale du Burkina), la BOA (Bank of Africa) et la BCEAO.

3.1.3. Les institutions de micro-finance

Selon le recensement effectué par le ministère des Finances et du Budget, les institutions d'épargne et de crédit identifiées sont constituées de 73 structures non affiliées a un réseau dont fait partie le FAARF, la FAPE, etc. et 269 structures organisées en réseaux et dont ble détail est donné dans le tableau suivant :

150	Unions des Caisses populaires
74	URSEC (Unions des Regroupements des sections d'épargne et de crédit)
19	RESEAU UCVEC (Union des Caisses villageoises d'Epargne et de Crédit)
5	RESEAU CVECA
11	RESEAU BTEC (<i>Bôoré</i> - Tradition d'épargne et de crédit)
10	RESEAU ACECO (Association des Caisses d'épargne et de crédit de l'Oudalan)

3.1.4. Les ONG et institutions non publiques

Cette catégorie d'institutions comprend la Confédération des paysans du Faso (CPF), créée en 2002, et qui coiffe les fédérations paysannes actives dans l'agriculture et dans l'élevage sur le territoire burkinabè.

3.2. Le financement de l'agriculture

3.2.1. L'importance des agriculteurs et agricultrices urbains dans les activités des institutions de financement

Cette phrase résume la perception du financement de l'agriculture par les producteurs eux-mêmes : « *Le crédit est à deux chiffres et nous voulons qu'il soit à un chiffre* » Selon eux, le crédit fait par les institutions financières ne serait pas à la portée des membres de la fédération en raison du taux d'intérêt élevé. Les IF sont principalement situées en ville. Cette localisation de leurs activités est révélatrice de leurs domaines de financement.

Tableau 15 : Localisation des activités par type d'institution

Localisation des activités	Banque ou institution bancaire	IMF de crédit direct	IMF mutualiste ou coopérative	ONG	Projets et institution étatiques
Ville uniquement	80%	20%	70%	75%	40%
Villes et villages	20%	80%	30%	25%	60%

Les projets et les IMF mutualistes ou coopératives sont les plus décentralisés au niveau des villages tandis. Les banques ou institutions bancaires sont plutôt localisées en ville.

Tableau 16 : Degré de couverture selon les types d'institution

Type d'institution	Capitale uniquement	Capitale + chefs-lieux de région	Capitale + autres chefs-lieux et quelques localités rurales	Couverture nationale
Banque ou institution bancaire		80%	20%	
IMF de crédit direct		25%	75%	
IMF mutualiste ou coopérative	60%	10%	20%	10%
ONG	75%		25%	

Seules les IMF mutualiste ou coopérative ont une couverture nationale. La plupart des IF se concentrent dans les centres urbains. Cependant, selon les données de l'enquête, parmi les secteurs économiques financés selon les types d'institution, le secteur agricole et de transformation agro-industrielle occupent les premiers rangs, comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 17 : Secteur économique financé selon le type d'institution

Type d'IF	Secteur agricole	Secteur de la transformation agro-industrielle	Secteur des industries manufacturières	Secteur commercial	Secteur des services	Autres
Banque ou institution bancaire	60%	60%	80%	80%	80%	60%
IMF de crédit direct	75%	75%		60%	50%	
IMF mutualiste ou coopérative	44,5%	33,33%	11%	55%	22%	22%
ONG	100%	25%	25%	100%	75%	75%
Projets et institutions étatiques	80%	60%	20%	60	40%	25%

Source : Résultats d'enquête (octobre 2005)

Le secteur agricole et de transformation agro industriel sont les secteurs économiques les plus soutenus par les IF, suivis du secteur commercial et des services. Au Burkina, l'agriculture occupe une place de choix dans le financement du développement. Cependant, ce financement⁶ est surtout lié aux produits de rente, notamment le coton. La place des produits vivriers et de l'agriculture urbaine reste marginale. Selon les IF, les bailleurs ne consentent pas à octroyer de financement à l'agriculture et, particulièrement, à l'agriculture urbaine. La préférence semble être portée sur le périurbain dont certaines localités (Kombissiri, Koubri, Loumbila, Tanghin Dassouri) de Ouagadougou ont vu leurs exploitants bénéficier d'un appui de la Banque africaine de Développement (BAD). La plupart des institutions financières pour lesquelles le bénéfice est l'élément fondamental ne semblent pas porter un grand intérêt à un secteur dont le comportement est fortement tributaire des aléas climatiques.

3.2.2. Les relations entre les IF et les producteurs

Le volume de financement de l'agriculture urbaine est faible dans les institutions enquêtées. À titre d'exemple, le volume total financé par le FAPE en 2004 est de 3% pour l'agriculture, 50% pour le commerce, 19 % pour l'élevage (embouche bovine) et 4% pour l'artisanat. La place marginale de l'agriculture urbaine explique la faiblesse des relations entre les IF et les organisations de producteurs et de productrices urbains.

⁶ Le financement des activités agricoles urbaines est le fait de partenariat avec des structures non étatiques. Un projet visant à l'amélioration de la production à travers un suivi de l'usage des eaux d'arrosage des cultures et l'utilisation des pesticides a été initié par la Direction provinciale de l'agriculture. Le financement n'est pas encore trouvé.

Tableau 18 : Les IF et les producteurs

Types d'IF	%
Banque ou institution bancaire	40%
IMF de crédit direct	75%
IMF mutualiste ou coopérative	44,5%
ONG	25%
Projets et institution étatiques	40%

Source : Résultats de l'étude (octobre 2005)

En dehors des IMF de crédit direct, moins de 50% des IF entretiennent des relations avec les organisations de producteurs. Les services destinés aux IF ne ciblent pas l'agriculture. Dans le domaine de l'appui, seules les banques et les projets et institutions étatiques, soit 25% de ces institutions, apportent un appui technique à l'agriculture.

Tableau 19 : Appui technique et renforcement des compétence de l'agriculture urbaine

Banque ou institution bancaire	IMF de crédit direct	IMF mutualiste ou coopérative	ONG	Projets et institutions étatiques
25%	0%	0%	25%	0%

Source : résultats d'enquête de l'étude (octobre 2005)

De manière générale, les IF n'ont pas d'activités spécifiques envers les agricultures et agricultrices urbains en l'absence de ressources financières pour le faire.

3.3. Les offres de crédits aux agricultrices et agriculteurs urbains

Dans le cadre de cette étude, vingt sept (27) IF ont été rencontrées dont 18,5% de banques ou institutions bancaires, 15% constituées des IMF de crédit direct, 33% d'IMF mutualistes ou coopératives, 15% d'ONG et 18,5% de projets et institutions étatiques. Les offres de crédit à l'agriculture en général sont assez faibles. Elles le sont encore plus pour l'agriculture urbaine. La situation varie selon les structures de financement. Selon les données de l'enquête, l'importance de l'agriculture dans les IF est de 22% pour les banques ou institution bancaire, 7% pour les IMF de crédit direct, 12% pour les IMF mutualistes ou coopératives, 1% pour les ONG et 6,5% pour les projets et institution étatiques.

Les activités de l'agriculture urbaine proprement dite ont du mal à trouver des financeurs. Dans les centres urbains, le nombre de clients agriculteurs et agricultrices est très infime par rapport aux provinces. En 2004, la caisse de Dapoya a financé seulement trois dossiers et en 2005, 2 dossiers ont été sélectionnés. Par contre, la caisse de Tanghin Dassouri, à la périphérie de Ouagadougou, a reçu et financé 90 à 100 dossiers. La plupart des dossiers de clients

agriculteurs et agricultrices traités par les caisses sont concernent moins Ouagadougou que les localités où des barrages ont été édifiés.

L'offre de crédit à l'agriculture se présente comme suit selon les IF interviewées :

3.3.1. Les banques

- **La Banque agricole et commerciale du Burkina (BACB)**

La BACB ne traite pas véritablement avec les producteurs et productrices urbains comme périurbains notamment les maraîchers, qu'ils soient organisés en coopérative ou en associations. Les expériences tentées n'ont pas donné satisfaction, car elles se sont toujours soldées par des difficultés dans le recouvrement. La garantie exigée par la banque et qui consiste en une caution solidaire (morale parfois) donnée par les membres de ces groupements n'est pas toujours apportée. La BACB compte un certain nombre de produits dont le projet *linkage* qui dispose d'un volet crédit destiné aux femmes du milieu urbain. Ce projet apporte une aide aux femmes en leur octroyant de petits crédits pour leur permettre d'exercer un petit commerce et de générer plus de ressources afin de pouvoir se présenter devant une banque et d'avoir ainsi accès au système de financement classique. Ces femmes bénéficiaires évoluent surtout dans le secteur informel et exercent des activités diverses. Ce projet ne vise donc pas spécifiquement l'activité agricole. Le taux de remboursement des crédits accordés dans le cadre de cette initiative a été à chaque fois jugé satisfaisant. L'expérience est si concluante que la banque projette d'en faire très bientôt une filière consacrée à la micro finance.

- **La Société générale des banques du Burkina (SGBB)**

La SGBB n'intervient dans le financement de l'agriculture qu'à travers la SOFITEX (Société des Fibres et Textiles du Burkina) pour le crédit de campagne. Ce sont les grands producteurs ruraux, en particulier ceux produisant le coton qui sont concernés. Il n'y a pas auprès de cette institution de documentation sur le financement de l'agriculture en milieu urbain.

3.3.2. Les institutions de micro-finance

- **La PRODIA** (Promotion du Développement industriel, artisanal et agricole)

La PRODIA est une institution de micro-finance dont le champ de financement couvre l'activité agricole à petite échelle, notamment le maraîchage. Installée depuis plus d'une vingtaine d'années, l'institution capitalise une grande expérience dans le micro-crédit. Les femmes représentent plus de 60 % de la clientèle. Les conditions d'offre de financement pour les promoteurs sont les suivantes :

- disposer d'un terrain ou d'une exploitation ;
- être dans la zone d'intervention de PRODIA ;
- tenir compte de la moralité du promoteur.

- **La Caisse populaire de Dapoya**

La Caisse populaire de Dapoya fait partie du Réseau des caisses populaires. Dans le domaine du financement de l'agriculture, un protocole a été signé avec le MARHA dans le cadre des PPIV pour l'agriculture irriguée aussi bien en milieu rural que dans les zones semi-urbaines. Ce financement concerne des la production maraîchère pour alimenter les villes. Le principal problème qui se pose est celui de l'analyse technique des dossiers soumis. Les critères

d'analyse sont différents de ceux appliqués aux autres projets. Les agents de la caisse n'ont pas les compétences techniques pour analyser ce type de dossier⁷. Les conditions générales de crédit sont les suivantes :

- la demande de financement doit être en matériel ou en intrants sur la base des besoins exprimés dans le dossier de projet ;
- disposer de 10% de la demande de financement dans un compte à la caisse.

La caisse n'accorde pas des conditions spécifiques aux femmes. La prise en compte de la spécificité du financement des femmes se fait dans le cadre des protocoles avec des institutions d'appui pour faciliter l'accès des femmes au crédit. C'est le cas, par exemple, avec ASMAD qui appuie les femmes dans le cadre des transformations alimentaires. Les conditions fiables de politique de crédit de la caisse correspondent à 20% d'épargne nantie. Pour le crédit accordé dans le cadre du partenariat avec les institutions d'appui partenaires, la caisse demande un fonds de garantie lui permettant d'accorder des faveurs par exemple en demandant 10%, soit la moitié de l'épargne nantie. Dans certains cas, elle ne demande pas de garantie.

3.3.3. Les projets

- **Le FAPE (le Fond d'appui à l'emploi)**

Institution d'État, le FAPE fait du crédit direct aux promoteurs. Il n'établit pas de distinction de domaine ou de localisation du projet. Cependant, les résultats montrent un faible financement de l'agriculture en général. Les projets soumis par les agriculteurs sont de montant élevé alors que les ressources financières sont faibles. Les offres de crédit à l'agriculture en général sont assez faibles. Elles le sont encore plus pour l'agriculture urbaine. La situation varie selon les structures de financement. Selon les données issues de l'enquête, l'importance de l'agriculture dans les IF est de 22% pour les banques ou institutions bancaires, 7% pour les IMF de crédit direct, 12% pour les IMF mutualistes ou coopératives, 1% pour les ONG et 6,5% pour les projets et institution étatiques. Les mesures incitatives sont destinées exclusivement aux handicapés (4% du taux d'intérêt pour tout secteur d'activité). Mais ces conditions ne sont pas suffisantes et ces derniers auraient préféré avoir les mêmes taux et ne pas présenter de garantie.

- **Le FAARF (Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes)**

Le FAARF est aussi un projet d'État mis en place pour le financement des micros projets des femmes. Il a un volet destiné au crédit agricole dans le cadre d'un projet de soutien aux activités économiques des femmes par le crédit rural PSAE/PFCR qui accorde des crédits à court terme et moyen termes. Le crédit à court terme concernant les intrants et autres moyens de production intéresse particulièrement les activités de maraîchage des femmes des villages périphériques de Ouagadougou. Dans le domaine agricole, l'expérience de crédit avec des productrices urbaines révèle des difficultés liées à l'exploitation des périmètres par manque d'eau. À cause des aléas de l'agriculture, les délais de remboursement ne sont pas toujours respectés. Le FAARF est cependant assez souple dans ses exigences concernant les

⁷ Selon le responsable de la caisse en raison des conditions d'éligibilité au crédit, une vérification systématique est faite pour s'assurer que les garanties de base sont réunies. Mais cela se fait dans des conditions difficiles : « *Nous n'avons pas de spécialistes et c'est le ministère qui donne les techniciens dont le nombre est insuffisant par rapport à la forte demande. Il en résulte des déficits dans l'analyse des dossiers sur le plan technique* ».

remboursements. En effet, il tient compte des contraintes liées aux facteurs naturels. Il suffit pour cela que le groupement envoie une lettre pour rendre compte de la situation.

Les femmes ne s'intéressent pas au crédit pour financer les moyens de productions. Elles préfèrent la liquidité pour payer la main-d'œuvre, pendant qu'elles mêmes travaillent dans le champ familial. C'est pourquoi la nouvelle stratégie pour les agricultrices consiste à leur donner la liquidité pour payer la main-d'œuvre. Cela a contribué à augmenter le taux de financement de l'agriculture qui était de 0,35% en 2002 et 3,58% en 2004. Les conditions d'offre de financement dans le cadre de PSAE/FCR sont :

- le crédit à court terme pour les équipements et les semences. Pour un groupement, il est de 50 000 à 1 000 000 FCFA, remboursables en 12 mois avec un différé de 3 mois. C'est le crédit petit matériel avec un taux d'intérêt de 10% ;
- le crédit gros matériel. Dans ce cas, le matériel est mis directement à la disposition du groupement par l'intermédiaire de l'entreprise King AGOS. Le délai de remboursement est de trois ans avec un taux d'intérêt de 10% et un différé de 6 mois. Le même groupement peut prendre en même temps le petit et le gros matériel à crédit.

Tableau 20 . Effectif total moyen des producteurs organisés selon type d'IF

Type d'IF	1	2	3
Banque ou institution bancaire	7,33	4,33	7
IMF de crédit direct	7	9	6
IMF mutualiste ou coopérative	7,87	4,5	2,87
ONG	6	6	0
Projets et institution étatiques	8	6	2

IV. CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE

4.1. Les contraintes liées au développement de l'agriculture urbaine à Ouagadougou

Exception faite des difficultés d'ordre financier, l'agriculture urbaine est confrontée à de nombreuses difficultés. L'ambition des lignes qui suivent est d'en faire un rapide résumé.

4.1.1. L'absence d'un cadre institutionnel et réglementaire

Au Burkina Faso, il n'existe pas de politique spécifique à l'agriculture urbaine. L'absence d'un cadre réglementaire de l'activité contribue à rendre les producteurs urbains plus vulnérables. Contrairement aux autres secteurs d'activités, l'agriculture urbaine ne bénéficie pas d'un cadre juridique et politique précis. En effet, elle ne dispose pas d'un statut spécifique comme c'est le cas, par exemple, des zones industrielles.

4.1.2. L'absence d'une organisation forte

Les producteurs et productrices urbains ne sont pas assez organisés. Il n'existe pas de structures fortes pouvant exercer une pression et faire du lobbying auprès des institutions financières et de l'État. Cela est dû à un manque de vision des acteurs de l'agriculture en général et de l'agriculture urbaine en particulier. Malgré son rôle très important dans l'approvisionnement de la ville en produits maraîchers, fleurs et arbres, les acteurs de l'activité ne sont pas encore bien connus et structurés. Ce défaut d'organisation renforce la concurrence au sein des producteurs aussi bien en amont (pour la production) qu'en aval pour l'écoulement. La production n'étant pas organisée et planifiée, tous produisent les mêmes espèces et variétés en même temps. Etant donné que les récoltes se font à la même période, l'offre de produit est souvent supérieure à la demande. Lors de l'écoulement des produits, les prix sont bas pour les raisons ci-dessus évoquées. Ensuite, la volonté d'écouler plus vite les produits amène les producteurs à baisser les prix. Cette attitude participe à imposer un prix de vente bas, obligeant ainsi tous les producteurs à pratiquer ces prix. Cette situation est aggravée par la concurrence extérieure qui grignote des parts importantes de marché des producteurs urbains. De ce point de vue, on peut citer le cas des légumes : des commerçants de pays côtiers viennent régulièrement faire des provisions et des stocks et les agriculteurs urbains bradent leurs produits pour faire face à leurs besoins d'argent. En somme, les producteurs urbains auraient besoin de se projeter dans l'avenir en menant une réflexion susceptible de faire accepter un code de conduite appliqué à tous.

4.1.3. L'insécurité foncière

L'insécurité foncière est l'un des problèmes majeurs de l'agriculture urbaine. La sécurité foncière est réservée à ceux qui contrôlent la terre, en l'occurrence les chefs coutumiers. L'accès à la terre ne garantit pas la sécurité à long ou même moyen terme. L'insécurité empêche les investissements durables dans une parcelle. L'insécurité foncière est due surtout à l'insuffisance de terre à exploiter, à leur pauvreté ou à leur non-délimitation.

L'urbanisation est aussi un autre facteur important d'insécurité foncière. En raison des lotissements les producteurs et productrices sont repoussés vers des champs lointains ou à l'abandon de leurs activités. Les sites de production sont implantés dans les zones de

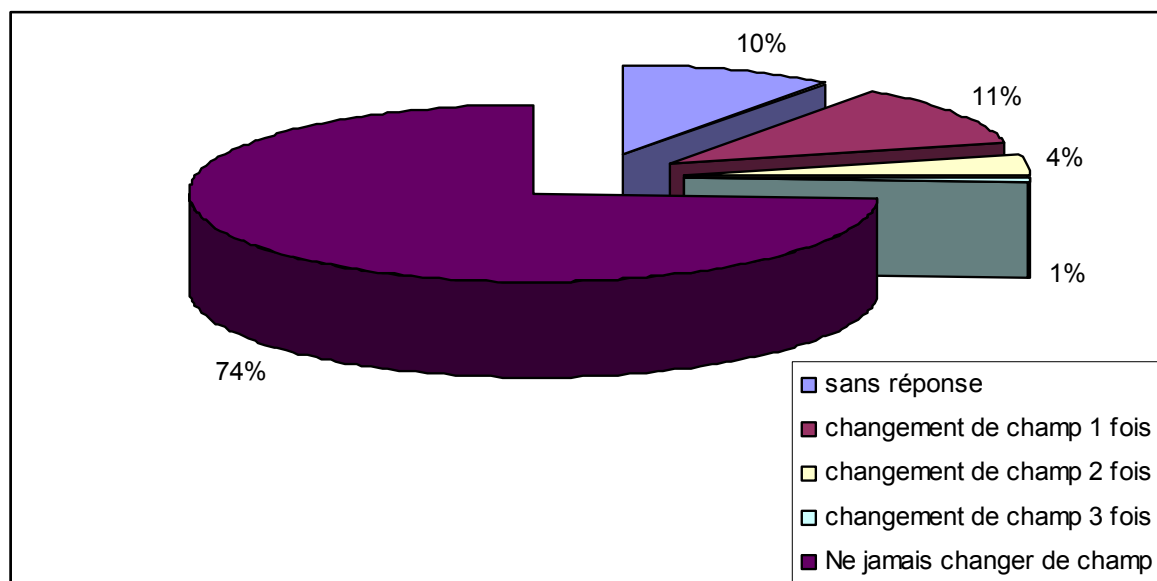
lotissement, de sorte que les acteurs sont régulièrement « déguerpis ». De nombreux cas d'occupation des zones agricoles par le lotissement ont été constatés dans la ville. En plus de cette insécurité foncière, on a constaté sur tous les sites une insuffisance conjugée à la pauvreté des terres à exploiter. Récemment, une mesure a été prise par les autorités de la commune demandant aux agriculteurs de quitter des terres en cours d'aménagement dans un secteur situé à l'est de la ville.

L'insécurité est encore plus accentuée chez les femmes. Traditionnellement, les terres appartenant aux femmes leur ont été attribuées par leurs maris, par le chef de terre (cas des groupements) ou par une tierce personne. Les femmes détiennent les droits d'usage ou d'usufruit, pendant que les droits de transfert et de gestion appartiennent aux hommes. Les droits d'usage des femmes se terminent généralement avec le divorce, le décès ou l'absence de fils. En tout état de cause, la femme est soumise aux décisions d'un ou de plusieurs hommes pour avoir accès à la terre, ce qu'on appelle des droits secondaires ou tertiaires (droits dérivés). Ce mode d'accès à la terre est source d'insécurité car la femme peut être dépossédée, à tout moment, des terres qui lui ont été prêtées. Les différents degrés de d'insécurité foncière des femmes sont :

- sur les champs individuels appartenant à une tierce personne, la sécurité foncière est considérablement réduite. Plusieurs études soulèvent le fait qu'un propriétaire foncier préfère prêter son terrain à une femme qu'à un migrant, car cette première est plus facile à « enlever » ;
- pour les champs qu'elles s'acquièrent de façon collective, la sécurité est relativement assurée car il s'agit d'un accord plus ou moins communautaire parfois formalisé par un document administratif ;
- l'insécurité devient totale au moment de disparition du conjoint, surtout en absence des papiers légalisant un mariage.

Cette insécurité se traduit par le changement fréquent de champs de la femme à la recherche d'une parcelle de culture.

Schéma 15 : Changement de champs par des femmes dans le site.



Source : Sorgho M C (1998)

Pourtant, la législation, à travers la Constitution, le Code des Personnes et de la Famille (CPF) et la Réorganisation agraire et foncière (RAF), contient un dispositif d'égalité et de non-discrimination entre les sexes. Ces textes s'appliquent difficilement vu les traditions et coutumes qui ne souscrivent pas nécessairement à cette équité. Le foncier est un moyen important de garantie pour l'obtention du crédit auprès des institutions de financement. Le manque de sécurité foncière et la délocalisation fréquente des activités de production agricole urbaine contribuent à rendre cette dernière encore moins solvable auprès des IF. Ces dernières disent avoir des difficultés à localiser avec précision les producteurs et productrices et ceci ne contribue pas à rassurer les institutions.

4.1.4. L'accès à l'eau

L'accès à l'eau constitue l'un des freins au développement de l'agriculture urbaine. Les difficultés liées à l'accès à l'eau sont de plusieurs ordres :

- a.** la faiblesse de la nappe phréatique, le tarissement rapide des nappes. En effet, la surexploitation des ressources en eau des sites agricoles engendre une baisse rapide des nappes phréatiques, d'où leur tarissement avant la maturité des productions ;
- b.** la récupération des eaux souillées. Aucun des sites visités ne dispose d'un mécanisme d'exhaure de l'eau de puits. La petite irrigation, dont le coût est très élevé, engendre la récupération des eaux souillées pour la production végétale. C'est ainsi que les eaux usagées de l'hôpital, du centre de tannage, etc. sont récupérés et utilisés sans autre forme de traitement préalable, mettant ainsi en danger la santé des populations.
- c.** le coût très élevé de l'eau acheté ;
- d.** l'absence d'irrigation des périmètres exploités.;

La conséquence qui en résulte est la faible qualité des produits du fait de l'insuffisance d'eau.

4.1.5. Les contraintes spécifiques des agricultrices

Les femmes jouent un rôle prépondérant dans l'agriculture au Burkina Faso. Elles offrent leurs services à toutes les étapes des travaux agricoles dans le champ familial et interviennent aussi bien individuellement que dans le cadre des groupements. Terre, crédit, équipements, eau, sont les facteurs de production dont elles ont besoin pour développer leurs activités agricoles urbaines. Les femmes arrivent toujours à rembourser le crédit, mais souvent avec du retard car le crédit peut être utilisé parfois pour d'autres fins. Les contraintes liées à la solvabilité des femmes sont dues à la surproduction qui a pour corollaire les problèmes de mévente.

4.2. Les contraintes liées au financement de l'agriculture urbaine

Ces contraintes ont été classées par catégorie de contraintes. :

4.2.1. Contraintes d'offres de crédits à l'agriculture

Parmi les contraintes d'offre de crédit à l'agriculture urbaine, il ressort de l'analyse des données les éléments suivants :

- la difficulté pour les institutions financières d'identifier avec précision la localisation des producteurs et productrices afin d'assurer le suivi et le contrôle des crédits qui pourraient être octroyés,
- l'agriculture urbaine est une activité qui présente des risques importants à cause des aléas climatiques. En effet, une saison hivernale ratée contrarie d'office les activités agricoles et, par conséquent, met les producteurs dans une situation de dépense permanente vis-à-vis des institutions financières ;
- le manque de communication et d'information sur les possibilités de crédits. Certains banquiers ont l'impression que des actions sont intentionnellement menées pour décourager les producteurs à les approcher pour solliciter du crédit ;
- les problèmes d'écoulement et de conservation. L'agriculture urbaine est aussi une activité à risque selon les IF, ce qui augmente leur insolvabilité. « On n'investit pas dans l'agriculture parce que c'est un secteur à haut risque ». En cas de surproduction, les problèmes de mévente sont inévitables et les échéances ne sont remboursées ;
- il n'existe plus de banques agricoles qui accompagne les producteurs dans leurs actions, tout en épousant leurs risques avec eux ;
- les producteurs individuels ou organisés ne disposent pas de compétence et de capacité en matière de conception de demandes de financements et de suivi des projets agricoles ;
- les producteurs ne sont pas organisés en groupes forts pour exercer une pression et faire du lobbying auprès des institutions financières et de l'État ;
- les acteurs de l'agriculture en général et de l'agriculture urbaine en particulier manquent de vision pour initier des actions de développement de leur profession et les soumettre à financement ;
- la volonté politique de l'État à encourager le financement de l'agriculture urbaine est très faible. Les réformes concernant l'appui au monde rural rendent vulnérables les producteurs et productrices face à la concurrence et aux difficultés d'accès à certains intrants de première nécessité.
- La nécessité pour les IF d'avoir les compétences techniques en matière d'analyse des dossiers agricoles pour apprécier la réalité de l'activité, évaluer et vérifier les chiffres, etc.

« S'intéresser à l'agriculture veut dire qu'il faut former les ressources, ce qui a un coût élevé en termes de finance et de temps ».

- Les producteurs éprouvent d'énormes difficultés à fournir les garanties et cautions exigées par les banques pour accéder au crédit, notamment la garantie foncière. Les risques dus au manque de garantie foncière auraient pu être amoindris si la commune avait une approche spécifique à l'agriculture urbaine. Mais, selon les IF, la mairie ne communique pas assez avec elles.

4.2.2. Les contraintes de gestion et de remboursement des crédits

Ces contraintes se présentent comme suit :

- les exploitations agricoles ne sont pas des entreprises. Dans ces conditions, le crédit n'est pas géré dans une logique d'entrepreneuriat. Les exploitants agricoles ne tiennent pas de documents de suivi technique et financier de l'activité ;
- les producteurs et productrices n'ont pas une formation en gestion des unités agricoles, de sorte qu'ils ne gèrent pas leurs exploitations, mais les vivent au quotidien ;
- les producteurs et productrices ne savent pas planifier les activités pour tirer le meilleur prix au consommateur ;
- les délais de remboursement demandés par les producteurs sont longs car un producteur ne peut pas rembourser comme d'autres promoteurs ;
- la solvabilité des clients agriculteurs comparés aux autres clients : les clients agriculteurs feraient partie des moins solvables des clients des institutions de financement. Les clientes agricultrices s'investissent plus dans la transformation des produits agricoles car ce domaine présente moins de risques.

De manière générale, le taux de recouvrement général de tous les secteurs est meilleur chez les femmes. Cependant, se posent parfois des problèmes de remboursement. Du fait des pressions familiales, les femmes remettent parfois aux maris les ressources obtenues à crédit aux maris. Ces derniers n'arrivent pas ou refusent souvent de les rembourser.

Au niveau du ministère de l'Agriculture et des ressources halieutique, il a été constaté que les sommes qui étaient données aux producteurs étaient détournées. C'est pourquoi, dans la convention avec le Réseau de caisses populaires, le crédit est en matériel agricole et non plus en liquidité.

4.2.3. Les contraintes de crédit liées au genre

Plusieurs organismes interviennent dans l'octroi de crédit mais la plupart ne sont pas accessibles aux femmes, les modalités d'octroi des crédits étant conditionnées par des garanties foncières. Les femmes ne possèdent pas de biens pouvant servir de garanties pour l'acquisition de prêts auprès des institutions bancaires. Au niveau national et selon le sexe du chef de ménage, l'enquête nationale de Statistiques agricoles menée en 1993 indique que 13,71% des ménages gérés par les hommes ont bénéficié de crédit/intrants agricoles et équipement par rapport à seulement 4,10% de ceux dont une femme assure la gestion. Si avec les premières générations des programmes de crédit, les femmes ont bénéficié d'appui, à travers leurs groupements, avec certaines structures de crédit, le financement s'est fait avec l'engagement du chef de ménage pour l'acquisition des équipements, des animaux et des intrants.

Avec les structures de financement décentralisées, le crédit est accordé uniquement aux femmes et hommes engagés dans les activités commerciales (céréales, volailles, embouche). Certains projets ont été créés pour faciliter l'accès au crédit aux femmes comme le FAARF. Mais, le plus souvent, il s'agit de crédits de faibles montants qui ne permettent pas aux femmes de réaliser des activités nécessitant de gros investissements. Par ailleurs, les femmes insistent sur les difficultés provoquées par les taux d'intérêt élevés, les périodes d'octroi ne permettant pas toujours d'utiliser de manière efficace le crédit.

V. AXES D'AMELIORATION DU FINANCEMENT DESTINE À L'AGRICULTURE URBAINE

Les axes suivants représentent des orientations ou domaines d'activités proposés pour améliorer le financement de l'agriculture urbaine à Ouagadougou.

Axes 1: Professionnalisation des producteurs et productrices urbains :

Il s'agit de promouvoir les attitudes et pratiques favorables à la professionnalisation des producteurs et productrices urbains. L'enjeu est de donner une meilleure visibilité à l'activité agricole et de contribuer à renforcer le potentiel économique des producteurs et productrices urbains à travers :

- **l'organisation et la professionnalisation** afin de permettre aux organisations de producteurs et productrices de défendre leurs intérêts et de constituer des interlocuteurs crédibles pour engager des échanges avec les institutions de financement, les communes et l'État⁸. Une organisation forte pourra fournir l'appui conseil à ses membres et jouer un rôle de plaidoyer.
- **Le renforcement des capacités des membres** à travers des formations et l'information des membres sur leurs domaines d'activités.

Axe 2 : L'amélioration de l'offre de crédit à l'AU

L'amélioration de l'offre de crédit aux producteurs et productrices passe nécessairement par des actions au niveau des IF :

- **Renforcer les capacités techniques des IF**
- Renforcer les capacités techniques des IF en analyse des dossiers de projets agricoles : il s'agit de renforcer les équipes des IF soit par le recrutement de techniciens, soit par le développement d'un partenariat avec le MAHRH.
- développer un partenariat avec les producteurs et productrices urbains ;
- adapter les conditions de crédit : une étude peut être menée afin de déterminer les conditions d'octroi de crédit pouvant assurer le développement de l'AU et diminuer les risques pour les IF (types de crédit, taux d'intérêt à la baisse, la garantie, révision de la durée de remboursement, décaissement des fonds à temps pour un bon démarrage des activités, assurer l'accompagnement et le suivi pour guider les producteurs et constater les difficultés qu'ils rencontrent.).

Axe 3 : La création d'un environnement institutionnel favorable à l'AU : Il s'agit de contribuer à asseoir un cadre législatif et réglementaire favorable à l'émergence d'une AU forte. L'État devra :

- mettre en place les conditions (cadre réglementaire) requises ;
- accompagner les institutions financières dans le financement de l'AU ;
- assurer la sécurité foncière aux producteurs et productrices.

⁸ Sur la question, un responsable d'une organisation de producteurs a fait la remarque suivante :
« Nous pourrions ainsi améliorer le dialogue et trouver des terrains d'entente avec les IF ».

Axe 4 : Amélioration des facteurs de production. L'objectif central de cette action est d'assurer les conditions pour la pratique de l'AU. Il se décompose en deux actions :

- assurer la sécurité foncière des producteurs et productrices urbains ;
- assurer l'accès à l'eau.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'agriculture urbaine représente une activité capitale aussi bien pour les producteurs et productrices que pour la population de Ouagadougou et de son hinterland. Elle est pratiquée de manière traditionnelle, par des acteurs non formés et dans des conditions d'insécurité foncière. Elle a des implications économiques de premier rang dans la mesure où elle génère des revenus substantiels, crée des emplois qui valorisent une main-d'œuvre importante. Elle résout les nombreux problèmes de recyclage des eaux usées et autres déchets. Cependant, ses acteurs n'ont pas conscience de l'importance du rôle qu'ils jouent dans la satisfaction des besoins alimentaires des populations.

Aussi, les producteurs et productrices se caractérisent-ils par leur manque de professionnalisme aux niveaux organisationnel, technique (connaissances et équipement), entrepreneurial, institutionnel, etc. L'agriculture urbaine est confrontée à des problèmes de financement liés, d'une part, au fait que les acteurs ne disposent pas de compétences pour concevoir les demandes de financement, d'autre part au fait qu'ils n'ont pas l'information pertinente et éprouvent des difficultés à réunir les conditions de garantie et caution. Les difficultés liées à l'insécurité foncière et au manque d'équipement constituent de nombreux handicaps à l'épanouissement de ce secteur d'activités.

Les recommandations formulées à partir des résultats de l'étude ont pour objectif de créer les conditions propices au développement de l'AU à travers son financement. Elles sont adressées aux différents acteurs intervenant ou ayant un lien dans le financement de l'AU.

6.1. Recommandations des agriculteurs et agricultrices urbains

À l'issue des investigations menées sur le terrain, des recommandations ont été faites par les acteurs et actrices de l'agriculture urbaine.

6.1.1. Recommandations des femmes

Les femmes estiment que pour l'épanouissement de l'activité, il serait judicieux de :

- veiller à ce que l'argent soit décaissé au moment approprié pour l'activité ;
- échelonner le crédit en tenant compte du temps nécessaire à l'exécution de chaque activité ;
- identifier les productrices réellement intéressées par le crédit ;
- convenir d'échéanciers de remboursement concertés ;
- alléger les formalités et les procédures de demande de crédit ;
- contrôler les importations de légumes pour protéger le marché local ;
- accorder de l'équipement sous forme de crédit ;
- appuyer les femmes pour les sécuriser sur les terres qu'elles exploitent.

6.1.2. Recommandations des hommes

En ce qui concerne les hommes interrogés dans le cadre de cette étude, la prospérité de l'agriculture urbaine passe par les actions suivantes :

- organiser les producteurs en associations pour faciliter l'accès au crédit ;

- donner les matières premières et intrants sous forme de crédit ;
- élaborer un programme annuel de suivi des producteurs ;
- consulter les producteurs pour les marchés d'embellissement de la ville ;
- accompagner les producteurs dans leurs productions et surtout les aider dans l'écoulement de leurs produits ;
- faire des études préalables sur les surfaces cultivables avant de nous donner les crédits ;
- donner aux producteurs des espaces de production sécurisés.

6.2. Recommandations des chercheurs

6.2.1 À l'endroit de l'État

Etant donné que l'État a décidé de faire de l'agriculture un axe majeur de sa stratégie de développement, il est important que la volonté politique et les moyens requis soient mis en œuvre. À ce propos, une responsable d'IF a fait la mise au point suivante : *« parfois, on crée des caisses de solidarité pour telle ou telle chose, pourquoi pas créer un fonds de solidarité pour l'agriculture en demandant à la population de contribuer par exemple à hauteur de 100 F par personne ? Si l'État décide de prendre des options politiques claires, les IF vont suivre »*.

Pour améliorer le financement de l'agriculture, l'État devrait mettre en place des mesures politiques qui instruisent les IF à intervenir dans le secteur agricole ou à créer une banque agricole. Il doit :

- développer un cadre de référence propre à l'AU comprenant :
 - i. une lettre de politique de l'AU ;
 - ii. un programme national pour l'opérationnalisation de la politique ;
 - iii. la mise en place d'un système d'information comprenant une base de données désagrégées par sexe.
- offrir un cadre (foncier) sécurisé aux agriculteurs et agricultrices urbains ;
- soutenir les mécanismes d'accès (nature de garantie, conditions particulières pour les femmes agricultrices, appui conseil et information préalable, etc.) au crédit pour les agriculteurs et agricultrices urbains ;
- définir un cadre juridique pour l'exercice de l'agriculture urbaine ;
- soutenir l'équipement des agriculteurs et agricultrices urbains ;
- contrôler et réglementer l'utilisation des eaux et fertilisants organiques ;
- réglementer les marchés de l'État.

6.2.2 À l'endroit des producteurs

- Renforcer la structuration de chaque catégorie d'acteurs et actrices
- Mettre en place une structure fédératrice des producteurs et productrices et édicter un code de conduite pour chaque organisation membre de la structure fédératrice
- Renforcer la communication et le dialogue avec l'administration
- Etablir des relations directes avec les institutions financières
- Renforcer les capacités opérationnelles individuelles et collectives
- Se professionnaliser

6.2.3 À l'endroit des institution financières

- Informer les agriculteurs et agricultrices urbains sur l'existence et les conditions d'éligibilité à leurs financements
- Mieux adapter les conditionnalités d'accès aux crédits pour les agriculteurs urbains
- Favoriser l'accès des femmes agricultrices urbaines au crédit.

6.2.4 À l'endroit des ONG et partenaires financiers

Les ONG et les partenaires financiers doivent améliorer leurs efforts dans l'agriculture étant donné que c'est le secteur clé de développement économique du pays⁹. Les ONG doivent :

- jouer le rôle d'interface entre les OP et les services de financement en étant garants des projets portés par des agriculteurs et agricultrices ;
- appuyer techniquement et financièrement l'élaboration de la lettre de politique et le programme national de l'AU ;
- donner aux structures de financement des ressources financières destinées au volet agriculture. En plus du fonds de garantie, ils doivent appuyer l'encadrement des agriculteurs et agricultrices.

⁹ « Si les moyens qui ont été mis en œuvre pour faire face à la famine avaient été mis à la disposition des producteurs, en finançant l'agriculture, cela allait éviter la famine » (Propos d'un producteur de Boulmigou).

BIBLIOGRAPHIE.

ANNEXES

ANNEXE 2 : Les outils de collecte des données

I. Questionnaires

Questionnaire 1 : Cibles : Chefs (hommes et femmes) d'exploitation agricole urbaine

(Maraîchers, floriculteurs, arboriculteurs, pêcheurs, éleveurs, commerçants)

Introduction

La présente enquête est organisée dans le cadre de la recherche sur les stratégies de financement des agriculteurs et agricultrices en milieu urbain en Afrique de l'Ouest. La ville de _____ a été retenue au titre de cette recherche dont l'objectif principal est :

Evaluer la demande et l'offre de financement aux agriculteurs et agricultrices urbains et périurbains en mettant en exergue les mécanismes (nature, volume, cibles) de financement institués et les contraintes externes et internes, et en prenant en compte la dimension genre ;

Le questionnaire ci-après s'adresse aux chefs d'exploitation (hommes et femmes) agricoles en milieu urbain. Nous vous prions de fournir les informations recherchées avec exactitude afin que les analyses et conclusions puissent refléter la réalité et permettre de faire des recommandations pertinentes.

Fiche d'enquête N°: _____

1.	Date d'enquête	
2.	Nom de l'enquêteur	

Identification

N°	Variables, paramètres et indicateurs	Codes
3.	Ville	
4.	Site ou quartier	
5.	Nom et prénom enquêté (e)	
6.	Catégorie d'activité agricole urbaine	<i>1=production végétale, 2=production animale, 3=exploitation et production halieutiques, 4=commerce, 5=autre</i>

1- Caractéristiques sociodémographiques

N°	Variables	Code
1.1	Age : <i>(inscrire âge)</i>	/ ___ /
1.2	Sexe : <i>(inscrire code, masculin =1 ou féminin = 2)</i>	/ ___ /
1.3	Statut matrimonial : <i>(inscrire code)</i> <i>(1=marié (e) polygame, 2= marié(e) monogame, 3=divorcé(e), 4=veuf ou veuve, 5=célibataire)</i>	/ ___ /
1.4	Alphabétisé(e) : <i>(inscrire code oui =1 ou Non = 0)</i>	/ ___ /
1.5	Ethnie ou langue parlée : <i>(ethnies ou langues à codifier selon chaque pays)</i>	/ ___ /
1.6	Instruction : <i>(inscrire code oui =1 ou non = 0)</i> Si oui, niveau d'instruction : <i>(inscrire code : école coranique =1, primaire = 2, secondaire1=3, Secondaire2 = 4, ou plus = 5)</i>	/ ___ /
1.7	Quel est le nombre total de personnes vivant dans votre ménage ? Total général Total hommes Total femmes	/ ___ / / ___ / / ___ /
1.8	Avez-vous suivi une formation sur le plan agricole <i>(oui =1 ou non = 0)</i> Si oui préciser (1=formation non diplômante, 2=diplôme niveau CAP, 3=niveau BAC et 4=supérieur) <i>(inscrire code correspondant)</i>	/ ___ / / ___ /
1.9	Etes vous membre d'un groupe organisé de producteur ? : <i>(oui =1 ou non = 0)</i> Si non, passer au 1.10. Si oui, préciser la nature du (des) groupe(s) <i>(inscrire code)</i> 1. Groupement / coopératives de production <i>(oui =1 ou non = 0)</i> 2. Groupement / coopératives de services <i>(oui =1 ou non = 0)</i> 3. Groupement de production et de service <i>(oui =1 ou non = 0)</i> 4. Autre (à préciser) _____ Si oui, le type de groupement <i>(inscrire code)</i> 5. Groupement masculin <i>(oui =1 ou non = 0)</i> 6. Groupement féminin <i>(oui =1 ou non = 0)</i> 7. Groupement mixte <i>(oui =1 ou non = 0)</i>	/ ___ / / ___ / / ___ / / ___ / / ___ / / ___ / / ___ /
1.10	a) À quel type d'institution de financement avez-vous adhéré ? <i>(oui ou non)</i> Si oui, préciser les types d'organisations de financement 1. Mutuelles ou coopératives d'épargne et de prêt <i>(oui ou non)</i> 2. Réseau familial ou réseau amical de tontine <i>(oui ou non)</i> 3. Réseau de tontinier <i>(oui ou non)</i> 4. Autre (à préciser) _____ <i>oui ou non</i> b) Si membre d'une mutuelle ou coopérative, depuis combien d'années ? c) Etes vous membre d'un organe de la mutuelle (CA ou CC ou CS) <i>oui =1 ou non = 0</i>	/ ___ / / ___ / / ___ / / ___ / / ___ / / ___ / / ___ /

2- Caractéristiques socio économiques

2.1	Veuillez bien citer le (ou les) activité(s) agricoles urbaines(s) pratiquées par ordre d'importance :	
-----	---	--

	(inscrire code activités : 1=maraîchage, 2=floriculture, 3=arboriculture, 4=élevage, 5=pêche, 6=pisciculture, 7=commercialisation des produits agricoles urbains, 8=autres (à préciser) _____ Activité 1 : (inscrire code activité) / ____ / Activité 2 : (inscrire code activité) / ____ / Activité 3 : (inscrire code activité) / ____ / Quelle a été parmi celle citée la plus ancienne ? / ____ / / ____ / / ____ / / ____ /	
2.2	Depuis combien d'années pratiquez vous la plus ancienne ? (Inscrire le nombre d'années)	/ ____ / / ____ /

2.3	Etendue ou importance actuelle de l'activité ? (<i>réponse ci-après selon l'activité</i>)	
31	2 - <u>Maraîchage</u> : superficie emblavée en m ² / ____ / Montant total annuel des recettes (fcfa) _____ Montant total annuel des dépenses d'exploitation (fcfa) _____ Spéculations principales : _____	
32	2 - <u>Floriculture</u> : nombre de plants / ____ / Montant total annuel des recettes (FCFA) _____ Montant total annuel des dépenses d'exploitation (FCFA) _____ Essences principales : _____	
33	2 - <u>Arboriculture</u> : nombre de plants / ____ / Montant total annuel des recettes (FCFA) _____ Montant total annuel des dépenses d'exploitation (FCFA) _____ Essences principales : _____	
34	2 - <u>Elevage</u> : Effectif du cheptel / ____ / Montant total annuel des recettes d'élevage (FCFA) _____ Montant total annuel des dépenses d'exploitation (FCFA) _____ Espèces principales : _____	
35	2 - <u>Pêche</u> : Quantités (en tonnes) de poissons vendues/an / ____ / Montant total annuel des recettes (FCFA) _____ Montant total annuel des dépenses d'exploitation (FCFA) _____	
36	2 - <u>Pisciculture</u> : Quantités de poissons élevés / ____ / Montant total annuel des recettes (FCFA) _____ Montant total annuel des dépenses (FCFA) _____ Espèces principales : _____	
37	2 - <u>Commercialisation</u> : Quantité de produits en kg par an / ____ / Montant total annuel des recettes (FCFA) _____ Montant total annuel des dépenses (FCFA) _____ Liste des produits commercialisés : _____	
38	2 - <u>Autre</u> à préciser _____ Montant total annuel des recettes (FCFA) _____ Montant total annuel des dépenses (FCFA) _____ Liste des produits : _____	

	3. Délais de remboursement court (code oui=1 ou non=0)	/___/
	4. Manque de garantie (code oui=1 ou non=0)	/___/
	5. Taux d'intérêt trop élevé (code oui=1 ou non=0)	/___/
	6. Trop de tracasseries avant obtention du crédit (code oui=1 ou non=0)	/___/
	7. Mauvaises expériences antérieures (code oui=1 ou non=0)	/___/
	8. Pas envie de s'endetter (code oui=1 ou non=0)	/___/
	9. Refus ou défaut d'autorisation du conjoint (code oui=1 ou non=0)	/___/
	10. Autre cause (à spécifier) _____	/___/
3.3.	Si demande, avez-vous obtenu au moins une fois du crédit pour financer vos activités agricoles urbaines ? (inscrire code oui =1 ou non = 0)	/___/
	1. Si oui, combien de fois (entre 2000 - 2005) (inscrire nombre de fois)	/___/
	2. Si non obtention de crédit (malgré l'expression de la demande), quelles ont été les raisons de refus ?	
	(1) Projet jugé non rentable ou non viable (code oui=1 ou non=0)	/___/
	(2) Défaillance de garantie (code oui=1 ou non=0)	/___/
	(3) Non dépôt de l'épargne préalable (code oui=1 ou non=0)	/___/
	(4) Défaillance antérieure (code oui=1 ou non=0)	/___/
	(5) Difficulté de mobilisation de l'apport personnel (code oui=1 ou non=0)	/___/
	(6) Autre cause (à spécifier) (code oui=1 ou non=0)	/___/

Poursuivre 3.4 à 3.6 uniquement pour les producteurs qui ont au moins une fois accédé au crédit. Dans le cas contraire, aller directement à la section 4.

3.4.	En cas d'accès au crédit (entre 2000 et 2005) quel a été le type ?	
	1. Crédit individuel (inscrire code oui =1 ou non = 0)	/___/
	Si oui, nombre de fois sur les trois dernières années (inscrire nombre de fois)	/___/
	2. Crédit collectif (inscrire code oui =1 ou non = 0)	/___/
	Si oui, nombre de fois sur les trois dernières années (inscrire nombre de fois)	/___/
3.5.	Bien vouloir nous fournir des informations sur vos quatre derniers crédits, en commençant par le plus récent pour remonter en arrière. (réponse et détails par crédit)	
	1 Crédit-1 Année d'obtention	/_____/
	a) Source de financement : (inscrire code source : 1=mutuelles ou coopératives d'épargne et de prêt, 2=institutions de crédit direct, 3=ONG ou projets non étatiques, 4=institutions ou projets étatiques, 5= banques classiques, 6= réseau familial ou réseau amical ou tontine informelle, 7= prêteurs individuel, 8=autre à préciser _____)	/___/
	b) Type de crédit (inscrire code : 1=crédit individuel ou 2 crédit collectif)	/___/
	c) taux d'intérêt annuel (inscrire le % d'intérêt annuel)	/_____/
	d) Montant demandé (inscrire montant exact)	_____
	e) Montant reçu (inscrire montant exact)	_____
	f) Délai prévu de remboursement (inscrire délai en mois)	_____
	g) Délai réel de remboursement (inscrire délai en mois)	_____
	h) Crédit non encore remboursé ? (inscrire code oui=1, non=0),	/___/
	i) Quelle garantie avez vous fournie ? (inscrire code garantie, 0=pas de garantie, 1= caution solidaire), 2=épargne préalable (ou apport personnel), 3=garantie	/___/

	coopératives d'épargne et de prêt, 2=institutions de crédit direct, 3=ONG ou projets non étatiques, 4=institutions ou projets étatiques, 5= banques classiques, 6= réseau familial ou réseau amical ou tontine informelle, 7= prêteurs individuel, 8=autre à préciser _____)	/ ___/
	b) Type de crédit (<i>inscrire code : 1=crédit individuel ou 2 crédit collectif</i>)	/ ___/
	c) taux d'intérêt annuel (<i>inscrire le % d'intérêt annuel</i>)	_____
	d) Montant demandé (<i>inscrire montant exact</i>)	-
	e) Montant reçu (<i>inscrire montant exact</i>)	_____
	f) Délai prévu de remboursement (<i>inscrire délai en mois</i>)	-
	g) Délai réel de remboursement (<i>inscrire délai en mois</i>)	/ ___/
	h) Crédit non encore remboursé ? (<i>inscrire code oui=1, non=0</i>),	/ ___/
	i) Quelle garantie avez vous fournie ? (<i>inscrire code garantie, 0=pas de garantie, 1= caution solidaire</i>), 2=épargne préalable (ou apport personnel), 3=garantie matérielle)	/ ___/
	j) Quelle a été votre degré de satisfaction par rapport à cette expérience de crédit (<i>inscrire code correspondant : 0=pas satisfait, 1=plus ou moins satisfait, 2=satisfait, 3=très satisfait</i>)	/ ___/

3.6.	Le crédit a été utilisé pour financer quelles activités ?	
	1. Financement des investissements de base (<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	2. Accès à la terre (<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	3. Achat d'eau (<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	4. Achat d'équipements (<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	5. Achat de matières premières (<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	6. Achat des intrants de production (<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	7. Utilisation de la main d'œuvre salariale (<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	8. Formation (<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	9. Accès à une technologie de production (<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	10. Accès à une technologie de post production (<i>code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	11. Constitution de fonds de roulement(<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	12. Services (accès à l'information, à la réglementation, aux marchés intérieurs et extérieurs, transports, assurances, etc.) (<i>inscrire code oui =1 ou non = 0</i>)	/ ___/
	13. Dépenses alimentaires (<i>y compris en période de soudure</i>)	/ ___/
	14. Dépenses de scolarisation	
	15. Investissement social (<i>décès, baptêmes, mariage, etc.</i>)	
	16. Autre (à préciser) _____	
3.7.	1. Avez-vous bénéficié une fois de dons ou de subventions pour financer vos activités agricoles urbaines ?	/ ___/
	2. Si oui à quand (année) remonte la dernière fois (<i>inscrire année</i>)	/ ___/
	3. Quel a été le montant ? (<i>inscrire montant</i>)	_____

4- Opinions sur l'offre de crédit à l'agriculture urbaine

4.1.	<p>Quelles sont vos observations sur le système d'offre de crédit en direction de l'agriculture urbaine par les institutions de financement ? (<i>répondre par 1=oui ou 0=non à une ou plusieurs des modalités suivantes</i>)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Montant des crédits suffisant /___/ 2. Bon échéancier de remboursement /___/ 3. Bonne périodicité de remboursement /___/ 4. Taux d'intérêt acceptable /___/ 5. Choix des bénéficiaires de crédit transparent /___/ 6. Délai raisonnable d'étude des dossiers /___/ 7. Moment de décaissement approprié /___/ 8. Garantie exigée non contraignante /___/ 9. Bonne information sur les procédures de demande /___/ 10. Peu de formalités avant obtention du crédit /___/ 11. Négociations en cas d'impayés /___/ 12. Offre abondante de crédits solidaires /___/ 13. Accès au crédit plus aisé pour les femmes /___/ 14. Offre de services d'accompagnement (formation et suivi) /___/ 15. Bon accueil à l'endroit des producteurs /___/ 16. Autres (à préciser) _____ /___/ 	
4.2.	<p>Faites des suggestions pour l'amélioration de l'offre de crédit en direction de l'agriculture urbaine</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	

Sincères remerciements

Questionnaire 2 : Cibles : Institutions de financement

Introduction

La présente enquête est organisée dans le cadre de la recherche sur les stratégies de financement des agriculteurs et agricultrices en milieu urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre. La ville de _____ est retenue au titre de cette recherche dont l'objectif principal est :

Evaluer la demande et l'offre de financement aux agriculteurs et agricultrices urbains et périurbains en mettant en exergue les mécanismes (nature, volume, cibles) de financement institués et les contraintes externes et internes, et en prenant en compte la dimension genre.

Le questionnaire ci-après s'adresse aux institutions de financement et assimilées opérant en milieu urbain. Nous vous prions de fournir les informations recherchées avec exactitude afin que les analyses et conclusions puissent refléter la réalité et permettre de faire des recommandations pertinentes.

Fiche d'enquête N°: _____

1.	Date d'enquête		
2.	Nom de l'enquêteur		

Identification de l'institution

N°	Variables, paramètres et indicateurs	Codes
3.	Nom de l'institution	
4.	Localisation	
5.	Poste du répondant au sein de l'institution	
6.	Acceptation de participation à l'enquête	

1- Caractéristiques de l'institution

1.1	Type d'institutions <i>code institutions à inscrire</i> 1=Banque ou institution bancaire, 2=IMF de crédit direct, 3=IMF mutualiste ou coopératives, 4=ONG, 5=projets et institutions étatiques, 6=institutions internationales, 7=autres institutions (à préciser) _____	/ ___/
1.2	Dans quelle ville se trouve le siège de votre institution ? 1=Dans la ville concernée par les enquêtes ou 2=Dans une autre ville, 3=autre (à préciser _____) <i>(inscrire code, correspondant0)</i>	/ ___/
1.3	1. Année de démarrage des activités de l'institution <i>(inscrire année)</i> 2. Avez-vous un document de reconnaissance officielle <i>(inscrire 1=oui ou 0=non)</i> 3. Si oui en quelle année ? <i>(inscrire année)</i> 4. Si non, avez-vous engagé une procédure de reconnaissance ? <i>(1=oui ou 0=non)</i> Si non quelles en sont les raisons ? _____ _____ _____	/ ___/ / / ___/ / / ___/ / / ___/ /
1.4	Vous voudriez bien nous communiquer le montant de votre actif ou patrimoine : 1. Au démarrage des activités de l'institution 2. En fin d'année 2003 3. En fin d'année 2004	_____ _____ _____
1.5	Combien d'agences de votre institution sont en activité dans le pays ?	/ ___/
1.6	Dans quelles localités s'exercent les activités de l'institution : <i>(Inscrire code ; 1=villages uniquement, 2=villes uniquement, 3= villes et villages)</i>	/ ___/
1.7	Degré de couverture : <i>(Inscrire code : 1=capitale uniquement, 2=capitale + autres chefs lieux de région ou département, 3=capitale+autres chefs lieux et quelques localités rurales, 4=couverture nationale, 5=couverture sous-régionale ou internationale)</i>	/ ___/
1.8	Avec quelles catégories de personnes votre institution traite-t-elle ? <i>(inscrire code)</i> 1. Personnes physiques individuelles <i>(oui=1 ou non=0)</i> 2. Association ou groupe de personnes physiques <i>(oui=1 ou non=0)</i> 3. Personnes morales (entreprises, etc.) <i>(oui=1 ou non=0)</i> 4. Autres (à préciser) _____	/ ___/ / ___/ / ___/ / ___/
1.9	Quels sont les secteurs économiques qui bénéficient du financement de votre institution ? 1. Secteur agricole : agriculture, élevage, pêche, pisciculture, etc. <i>(oui=1 ou non=0)</i>	

	Si oui, indiquer le pourcentage alloué dans le volume total de financement	/ ____ /
	2. Secteur de la transformation agro industriel <i>(oui=1 ou non=0)</i>	/ ____ /
	Si oui, indiquer le pourcentage alloué dans le volume total de financement	/ ____ /
	3. Secteur des industries manufacturiers, BTP, etc. <i>(oui=1 ou non=0)</i>	/ ____ /
	Si oui, indiquer le pourcentage alloué dans le volume total de financement	/ ____ /
	4. Secteur commercial <i>(oui=1 ou non=0)</i>	/ ____ /
	Si oui, indiquer le pourcentage alloué dans le volume total de financement	/ ____ /
	5. Secteur des services (administration, prestations de services et divers <i>(oui=1 ou non=0)</i>)	/ ____ /
	Si oui, indiquer le pourcentage alloué dans le volume total de financement	/ ____ /
	6. Autres (à préciser) _____	/ ____ /
	Si oui, indiquer le pourcentage alloué dans le volume total de financement	/ ____ /
		/ ____ /

2- Offre de services financiers

2.1	Quels sont les services financiers offerts par votre institution ?	
	(1) Epargne, dépôt à vue (DAV) <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i>	/ ____ /
	(2) Epargne, dépôt à terme (DAT) <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i>	/ ____ /
	(3) Crédit à court terme, CCT sur 0 mois à 12 mois <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i>	/ ____ /
	(4) Crédit à moyen terme, CMT sur 1 an à 3 ans <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i>	/ ____ /
	(5) Crédit à long terme, CLT sur plus de 3 ans <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i>	/ ____ /
	(6) Micro assurances santé MAS <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i>	/ ____ /
	(7) Autres services à préciser _____	/ ____ /

2.2.	Pour chaque type de service bien vouloir fournir les renseignements ci-après. <i>NB. Si les données détaillées ne sont pas précisément disponibles par type de service prendre au moins les totaux</i>
------	---

Epargne

°			Nbre total de clients	Volume total	Nbre clients hommes	Nbre clients femmes	Volume épargne H	Volume épargne F
1)	V	DA	200					
		3	200					
2)	T	DA	200					
		3	200					
8)	al	Tot	200					
		3	200					

Crédit

°			Nbre total de clients	Volume total	Nbre clients hommes	Nbre clients femmes	Volume crédit hommes	Volume crédit femmes
3)	T	CC	200					
		3	200					
4)	T	CM	200					
		3	200					
5)	T	CL	200					
		3	200					
9)	al	Tot	200					
		3	200					

Autres services financiers

°	N			Nbre total de clients	Nbre clients H	Nbre clients F	Volume total	Montant à payer/an
6)	(6)	M	AS	200				
			3	200				
7)	(7)	Aut	re	200				
			3	200				

Taux d'intérêt sur les produits d'épargne

2.3	1- Taux d'intérêt DAT	(inscrire le taux)	
	2- Autre produit d'épargne (à préciser _____)	(inscrire le taux)	

--	--	--

Conditions d'accès au crédit pour les clients individuels

°	Nom du produit de crédit	Montant plancher	Montant plafond	Durée de rbsmt (en mois)	Fréquence (en mois) de rbsmt	Montant épargne préalable	Taux d'intérêt
1							
2							
3							
4							
5							

3- Connaissance de l'agriculture urbaine et offre de service à l'agriculture

3.1	<p>1) Votre institution entretient-elle des relations avec des organisations de producteurs agricoles? <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i> / ___/</p> <p>Si oui, préciser le type de relation _____</p> <p>2) Est-ce que votre institution octroie des crédits aux agriculteurs et agricultrices urbains <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i> / ___/</p>
3.2	<p>1- Est-ce qu'il y a des producteurs agricoles individuels ou organisés qui sont membres de votre conseil d'administration ? <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i> / ___/</p> <p>2- Est-ce qu'il y a des producteurs agricoles individuels ou organisés qui sont membres de votre comité de crédit ? <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i> / ___/</p> <p>3- Est-ce qu'il y a des producteurs agricoles individuels ou organisés qui sont membres de votre conseil de surveillance ? <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i> / ___/</p>
3.3	<p>Niveau de représentation des femmes par organe :</p> <p>(1) Conseil d'administration : total membre <i>(inscrire nombre)</i> / ___/</p> <p>Nombre de femmes représentées <i>(inscrire nombre)</i> / ___/</p> <p>(2) Comité de crédit : total membre <i>(inscrire nombre)</i> / ___/</p> <p>Nombre de femmes représentées <i>(inscrire nombre)</i> / ___/</p> <p>(3) Conseil de surveillance : total membre <i>(inscrire nombre)</i> / ___/</p> <p>Nombre de femmes représentées <i>(inscrire nombre)</i> / ___/</p>
3.4	<p>1. Votre institution a-t-elle eu à mener des actions (de type renforcement de compétences, diagnostic sectoriel, étude de marché, etc.) en direction du secteur agricole en général ? <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i> / ___/</p> <p>2. Et du secteur agricole urbain en particulier? <i>(inscrire oui=1 ou non=0)</i> / ___/</p>
3.5	<p>1) Parmi les crédits accordés par votre institution, y en a-t-il qui vont vers l'agriculture ?</p>

	<p align="center"><i>(si existence inscrire code oui=1 sinon =0)</i></p> <p>Si oui, bien vouloir citer les types de crédit qui vont à l'agriculture</p> <p>1. _____</p> <p>2. _____</p> <p>3. _____</p> <p>2) Si oui, pourcentage du volume financier en direction de l'agriculture</p> <p>En 2003 <i>(inscrire %)</i></p> <p>En 2004 <i>(inscrire %)</i></p> <p>3) Si oui, nombre d'agriculteurs</p> <table style="width:100%"> <tr> <td style="width:35%">En 2003</td> <td style="width:35%"><i>(inscrire nombre)</i></td> <td style="width:30%"></td> </tr> <tr> <td>En 2004</td> <td><i>(inscrire nombre)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volume total 2003</td> <td><i>(inscrire montant)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volume total 2004</td> <td><i>(inscrire montant)</i></td> <td></td> </tr> </table> <p>4) Si oui, nombre d'agricultrices</p> <table style="width:100%"> <tr> <td style="width:35%">En 2003</td> <td style="width:35%"><i>(inscrire nombre)</i></td> <td style="width:30%"></td> </tr> <tr> <td>En 2004</td> <td><i>(inscrire nombre)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volume total 2003</td> <td><i>(inscrire montant)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volume total 2004</td> <td><i>(inscrire montant)</i></td> <td></td> </tr> </table> <p>5) Si oui, nombre d'agricultrices</p> <table style="width:100%"> <tr> <td style="width:35%">En 2003</td> <td style="width:35%"><i>(inscrire nombre)</i></td> <td style="width:30%"></td> </tr> <tr> <td>En 2004</td> <td><i>(inscrire nombre)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volume total 2003</td> <td><i>(inscrire montant)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volume total 2004</td> <td><i>(inscrire montant)</i></td> <td></td> </tr> </table>	En 2003	<i>(inscrire nombre)</i>		En 2004	<i>(inscrire nombre)</i>		Volume total 2003	<i>(inscrire montant)</i>		Volume total 2004	<i>(inscrire montant)</i>		En 2003	<i>(inscrire nombre)</i>		En 2004	<i>(inscrire nombre)</i>		Volume total 2003	<i>(inscrire montant)</i>		Volume total 2004	<i>(inscrire montant)</i>		En 2003	<i>(inscrire nombre)</i>		En 2004	<i>(inscrire nombre)</i>		Volume total 2003	<i>(inscrire montant)</i>		Volume total 2004	<i>(inscrire montant)</i>		<p align="center">/ ____ /</p> <p>_____</p> <p align="center">-</p> <p>_____</p> <p align="center">-</p> <p>_____</p> <p align="center">/ ____ /</p> <p align="center">/ ____ /</p> <p>_____</p> <p align="center">-</p> <p>_____</p> <p align="center">-</p> <p align="center">/ ____ /</p> <p align="center">/ ____ /</p> <p>_____</p> <p align="center">-</p>
En 2003	<i>(inscrire nombre)</i>																																					
En 2004	<i>(inscrire nombre)</i>																																					
Volume total 2003	<i>(inscrire montant)</i>																																					
Volume total 2004	<i>(inscrire montant)</i>																																					
En 2003	<i>(inscrire nombre)</i>																																					
En 2004	<i>(inscrire nombre)</i>																																					
Volume total 2003	<i>(inscrire montant)</i>																																					
Volume total 2004	<i>(inscrire montant)</i>																																					
En 2003	<i>(inscrire nombre)</i>																																					
En 2004	<i>(inscrire nombre)</i>																																					
Volume total 2003	<i>(inscrire montant)</i>																																					
Volume total 2004	<i>(inscrire montant)</i>																																					
3.6	<p>Si votre institution n'offre pas de crédits orientés vers l'agriculture, quelles en sont les raisons ?</p> <p>1) Risques trop élevé dans l'agriculture / ____ /</p> <p>2) Méconnaissance du secteur / ____ /</p> <p>3) Non rentabilité des activités du secteur / ____ /</p> <p>4) Manque de professionnalisme des agriculteurs / ____ /</p> <p>5) Manque de compétence au sein de l'institution (pour étudier les demandes de financement agricole) / ____ /</p> <p>6) Manque de ressources / ____ /</p> <p>7) Autre raison (à préciser) _____ / ____ /</p>	<p>_____</p> <p align="center">-</p> <p>_____</p> <p align="center">-</p> <p align="center">/ ____ /</p> <p align="center">/ ____ /</p> <p>_____</p> <p align="center">-</p>																																				

4- Durabilité des institutions de financement

4.1	<p>1- Quelles sont les ressources utilisées par votre institution pour faire face à ses besoins de financements en 2003 ?</p> <p>(1) Fonds propres (cotisation, droits d'adhésion, parts sociales, prestations, etc.)</p>	<p>_____</p>
-----	---	--------------

	<p>(2) Subventions / dons</p> <p>(3) Dépôts</p> <p>(4) Prêts (refinancement)</p> <p>(5) Autres (à préciser) _____</p> <p>2- Quelles sont les ressources utilisées par votre institution pour faire face à ses besoins de financement en 2004 ?</p> <p>(1) Fonds propres (cotisation, droits d'adhésion, parts sociales, prestations, etc.)</p> <p>(2) Subventions / dons</p> <p>(3) Dépôts</p> <p>(4) Prêts (refinancement)</p> <p>(5) Autres (à préciser) _____</p>	<p>—</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>_____</p>
4.2	<p>1- Veuillez donner la valeur des indicateurs ci-après pour 2003</p> <p>(1) Taux de recouvrement des crédits (<i>Montant recouvré/Montant à recouvrer</i>)</p> <p>(2) Taux de rétrocession de l'épargne en crédit (<i>Volume d'épargne / encours des prêts</i>)</p> <p>(3) Portefeuille à risque [<i>Volume de crédit en souffrance (plus de 90j de retard)/encours de crédit global</i>]</p> <p>(4) Taux de remboursement (<i>montant recouvré sur montant total en regard à fin décembre</i>)</p> <p>2- Veuillez donner la valeur des mêmes indicateurs ci-après en 2004</p> <p>(1) Taux de recouvrement des crédits (<i>Montant recouvré/Montant à recouvrer</i>)</p> <p>(2) Taux de rétrocession de l'épargne en crédit (<i>Volume d'épargne / encours des prêts</i>)</p> <p>(3) Portefeuille à risque [<i>Volume de crédit en souffrance (plus de 90j de retard)/encours de crédit global</i>]</p> <p>(4) Taux de remboursement (<i>montant recouvré sur montant total en regard à fin décembre</i>)</p>	<p>/ _____ /</p> <p>/ _____ /</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>/ _____ /</p> <p>/ _____ /</p> <p>_____</p> <p>—</p> <p>/ _____ /</p>
4.3	<p>Quelles sont vos propositions pour améliorer l'offre de services financiers à l'agriculture urbaine par les institutions de financement.</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	

Sincères remerciements

2. GUIDES D'ENTRETIEN

Guide d'entretien approfondi avec les personnes ressources des institutions de financement et institutions techniques d'appui aux agriculteurs et agricultrices urbaines

Avant de démarrer l'entretien, le chercheur, explique brièvement la signification de l'agriculture urbaine. Le chercheur note l'identité de l'institution et ses activités.

1. Financement de l'agriculture urbaine

- 1.1. Pouvez vous nous dire ce que représentent les agriculteurs et agricultrices urbains dans vos activités (importance dans votre clientèle, relations privilégiées, etc.) ?
- 1.2. Quelles sont les relations de votre institution avec les organisations
 - d'agricultrices en milieu urbain ?
 - d'agriculteurs en milieu urbain ?
- 1.3. Quelles sont vos conditions d'offre de financement ? Avez-vous de conditions spécifiques à l'endroit des femmes ?
- 1.4. Quelles sont les actions/activités de votre institution en direction :
 - des agriculteurs en milieu urbain ?
 - des agricultrices en milieu urbain ?
- 1.5. Quelle est la solvabilité de vos clients agriculteurs comparés aux autres clients de votre institution ? Quelles en sont les raisons ?
- 1.6. Quelle est la solvabilité de vos clients agricultrices comparés aux autres clients de votre institution ? Quelles en sont les raisons ?
- 1.7. Quels sont selon vous les besoins de financement de l'agriculture urbaine ? Pourriez vous différencier ces besoins selon le sexe ?
- 1.8. Quelles sont les contraintes de financement de l'agriculture urbaine et comment les surmontez vous ? Ces contraintes sont-elles liées au sexe ?
- 1.9. Pourquoi observe-t-on un manque d'intérêt pour le financement de l'agriculture urbaine ?
- 1.10. À quelles conditions pourriez vous accroître votre offre de financement à l'agriculture urbaine, en tenant compte de ses spécificités et en tenant compte du genre ?

2. Rôle des acteurs pour améliorer l'offre de financement

- 2.1. Dans quelle mesure les agriculteurs sont-ils représentés dans les organes de l'institution ?
- 2.2. Dans quelle mesure les agricultrices sont-elles représentées dans les organes de l'institution ?
- 2.3. Que doit-on faire (selon vous) pour améliorer l'offre de financement
 - aux agriculteurs en milieu urbain ?
 - et agricultrices en milieu urbain ?
- 2.4. Quels rôles devraient jouer (selon vous) les organisations d'agriculteurs pour faciliter l'accès au financement à leurs membres ?
- 2.5. Quels rôles devraient jouer (selon vous) les organisations d'agricultrices pour faciliter l'accès au financement à leurs membres ?
- 2.6. Quels devait être le rôle de l'État ? Le rôle des ONG et partenaires au développement ?
- 2.7. Dans quelles mesures (conditions et délais) votre institution peut-elle s'engager pour améliorer l'offre de financement à l'agriculture urbaine ?

3. Connaissance du réseau francophone d'agriculture urbaine

- 3.1. Que savez vous du réseau francophone d'agriculture urbaine ?

3.2. Dans quelle mesure êtes vous prêt à participer à une initiative de financement de l'agriculture urbaine ?

Guide d'entretien approfondi avec les personnes ressources municipales

1. Soutien aux activités agricoles urbaines
 - 1.1. Que représente pour vous l'agriculture urbaine selon vous ?
 - 1.2. Quelle est son importance dans les activités économiques de la ville ?
 - 1.3. Quelles sont les actions qui ont été jusque là menées par la municipalité au profit de ce secteur d'activités ? (explorer selon le sexe l'accès au financement, la délimitation ou l'aménagement d'espace au profit des agriculteurs urbains, la sécurisation foncière, l'accès aux intrants, la réalisation d'infrastructures, etc.)
 - 1.4. Quelles sont les activités / actions programmées dans le plan de développement de votre ville au profit de ce secteur d'activités ? (explorer les mêmes points que précédemment en différenciant selon le genre)
 - 1.5. Quelles sont les relations de votre institution avec les organisations
 - a. d'agricultrices en milieu urbain ?
 - b. et agriculteurs en milieu urbain ?
 - 1.6. Qu'est ce qui explique ce type de relation ?
 - 1.7. Qu'est ce qu'on peut faire pour améliorer cette relation ?

2. Offre de financement à l'agriculture urbaine
 - 2.1. Comment appréciez vous l'offre de financement des institutions aux :
 - a. agriculteurs en milieu urbain ?
 - b. et agricultrices en milieu urbain ?
 - 2.2. Qu'est ce qui explique cet état de chose ?
 - 2.3. Que peut-on faire (selon vous) pour améliorer la situation ?
 - 2.4. Quels rôles devraient jouer (selon vous) les organisations d'agriculteurs pour faciliter l'accès au financement à leurs membres ?
 - 2.5. Quels rôles devraient jouer (selon vous) les organisations d'agricultrices pour faciliter l'accès au financement à leurs membres ?
 - 2.6. Quels peuvent être les rôles de la Mairie (conseil communal), de l'État, des ONG et partenaires au développement pour appuyer l'agriculture urbaine ?
 - 2.7. Dans quelles mesures la municipalité peut-elle s'engager pour améliorer l'offre de financement à l'agriculture urbaine ? (explorer la planification d'actions, l'insertion de ligne budgétaire pour accorder et/ou garantir des prêts au profit des agriculteurs, des subventions, l'identification de partenaires d'appui au titre de la coopération décentralisée, etc.)

3. Connaissance du réseau francophone d'agriculture urbaine
 - 7.1. Que savez vous du réseau francophone d'agriculture urbaine ?
 - 7.2. Dans quelle mesure êtes vous prêt à participer à une initiative de financement de l'agriculture urbaine ?

Guide d'entretien de *focus group* avec les agriculteurs urbains : hommes et femmes

1- Domaines d'intervention

- 1.1. Différentes spéculations / productions ?
- 1.2. Différents niveaux de la filière (production, transformation, commercialisation, accès aux services)

2- Besoins de financement des activités agricoles urbaines

- 2.1. À quels niveaux de la filière (production, transformation, commercialisation, accès aux services) les besoins financiers sont les plus ressentis ?
- 2.2. Quelles sont les pratiques que vous développez pour répondre à ces besoins ?

3- Offre de financement

- 3.1. Quelles sont les possibilités de financement qui s'offrent à vous pour vos activités ?
[explorer les modes de financements individuel ou collectif, les sources de financements informels (réseau familial, réseau amical, réseau de tontiniers, usuriers) et formels (institutions étatiques, IMF, banques classiques, ONG et autres institutions]. Ces possibilités diffèrent-elles selon le sexe ?
- 3.2. Quelles sont les conditions posées ou imposées avant d'accéder à chaque type de financement sus énumérés ? (explorer : les montants, les taux d'intérêts, la garantie, dépôt minimal, les délais de remboursement, les fréquences de remboursement, le délai qui sépare l'expression de la demande de l'accès au crédit, les facilités et difficultés liés à chaque système). Ces conditions sont-elles différentes selon le genre ?
- 3.3. Dans quelle mesure arrivez vous à répondre ou à satisfaire à ces conditions ?
- 3.4. Quelles sont les stratégies (individuelles, collectives ou communautaire) mises en œuvre par les femmes pour accéder à des financements ? Même question pour les hommes ?
- 3.5. Quels sont les succès (ou forces) déjà enregistrés en matière d'accès à des financements ?
- 3.6. De la même façon, quels les échecs (ou faiblesses) enregistrés ?
- 3.7. Quelles sont les obstacles ou contraintes (individuelles ou collectives, internes ou externes) auxquelles vous faites face dans la recherche de financement et son obtention effective ?
- 3.8. Quelles sont les potentialités et opportunités qu'il reste à saisir en la matière ?
- 3.9. Pourquoi les institutions ne s'engagent-elles pas dans le financement de l'agriculture urbaine ?

4- Propositions

- 4.1. Quelles sont vos propositions pour améliorer la situation de financement de l'agriculture urbaine ?
- 4.2. Quelles pourraient être le rôle des organisations de producteurs dans l'amélioration des choses ?

5- Organisation de producteurs agricoles

- 5.1. Comment êtes vous organisez ?
- 5.2. Quelles sont les organisations effectivement fonctionnelles ?
- 5.3. Qui sont les responsables de ces organisations ?
- 5.4. Comment les responsables des organisations sont-ils choisis ?
- 5.5. Pour quelle durée les responsables sont-ils élus ?
- 5.6. Quels sont les forces / succès et les faiblesses /échecs de vos OP ?

5.7. Quelles sont les actions concrètes menées par les organisations pour faciliter l'accès des producteurs au crédit ?

5.8. Que doit-on faire pour que les organisations existant actuellement puissent réellement être au service des producteurs et productrices agricoles, surtout jouer un rôle plus affirmé en matière d'accès au financement ?

6- Accès à la propriété foncière

6.1. Etes vous propriétaire des terres que vous exploitez ?

6.2. Les femmes peuvent-elles accéder à la propriété foncière ? Expliquer pourquoi et comment ?

6.3. Quelle est l'incidence de la détention ou non d'un droit de propriété sur l'exercice de votre activité ?

a. Quelles en sont les spécificités liées au genre ?

b. Quelle incidence sur l'accès au crédit par les femmes et par les hommes ?

6.4. Dans quelle mesure peut-on parler d'insécurité foncière dans votre site/ville ?

6.5. Quelles sont les menaces qui pèsent sur votre situation foncière actuelle ? (risque de lotissement, expulsion, etc.)

6.6. Quelles sont les stratégies développées par les femmes pour y faire face ? Et les hommes ?

6.7. Quels sont les acteurs qui peuvent influencer favorablement cette situation ?

6.8. Quelles actions ont été menées en leur direction ?

6.9. Quelles sont vos propositions pour une gestion améliorée de la sécurité foncière, favorables aux femmes et hommes ?

7- Connaissance du réseau francophone d'agriculture urbaine

7.3. Que savez vous du réseau francophone d'agriculture urbaine ?

7.4. Dans quelle mesure êtes vous prêt à participer à une initiative de financement de l'agriculture urbaine ?

Guide d'entretiens individuels approfondis avec les producteurs et productrices agricoles en milieu urbain de crédit (hommes et femmes)

1) Activités agricoles urbaines et besoins de financement

- 1.1. Comment êtes vous devenu producteurs ou productrices agricoles urbains ?
- 1.2. Quelle est votre spécialité et quels sont les produits ou spéculations de votre exploitation ?
- 1.3. Pourquoi avez-vous choisi cette spécialité ?
- 1.4. Quelles sont les différentes activités de cette spécialité et leur exigence en ressources financières ?
- 1.5. Quelles activités de la branche sont exigeantes en ressources humaines ?
- 1.6. Quelle est la division du travail selon le genre dans cette branche d'activité ?
- 1.7. Quels sont les besoins en ressources matérielles de votre activité ?
- 1.8. Comment arrivez vous à satisfaire à toutes ces exigences de ressources ?
- 1.9. Quelles sont les facilités et contraintes auxquelles vous faites face ?

2) Expériences personnelles d'accès au crédit (uniquement producteurs avec au moins une expérience d'accès au crédit, quelque soit la source)

- 2.1. Quelle est votre perception du crédit ?
- 2.2. Quelles ont été jusque là vos sources de financement ? [explorer les modes de financements individuel ou collectif, les sources de financements informels (réseau familial, réseau amical, réseau de tontiniers, prêteurs individuels) et formels (institutions étatiques, IMF, banques classiques, ONG et autres institutions)]
- 2.3. Comment avez-vous procédé pour votre première expérience d'accès au crédit ? (explorer l'accès à l'information sur la possibilité de crédit, la démarche de demande, les intermédiaires, les procédures, les montants). Cela a-t-il facilité les autres expériences ?
- 2.4. Quelles sont les exigences que vous avez dû satisfaire avant d'accéder au financement ? Y a-t-il une différence selon le genre ? (taux d'intérêt, garantie exigée, dépôt minimal, etc.)
- 2.5. Dans quelle mesure avez-vous remboursé chacun des prêts contractés ? (délais théorique et effectif de remboursement, fréquences de remboursement, retards, arriérés, pénalités, etc.).
- 2.6. Quelles sont les contraintes (internes et externes) auxquelles vous avez dû faire face pour l'obtention du crédit d'une part et pour le remboursement du crédit d'autre part ? Y a-t-il une différence selon le genre ?
- 2.7. Quelles sont les stratégies (internes ou externes, individuelles ou collectives) développées pour lever ces contraintes ? Y a-t-il une différence selon le genre ?
- 2.8. Quelles sont les activités pour lesquelles vous avez utilisé les financements reçus ? Pourquoi ?
- 2.9. Quelles enseignements pouvez vous tirer de ces diverses expériences d'accès au crédit ?
- 2.10. Quelles recommandations pouvez vous faire pour faciliter aux agriculteurs et agricultrices urbains, l'accès au financement ?

3) Expériences de non accès au crédit (uniquement producteurs sans expérience d'accès au crédit)

- 3.1. Quelle est votre perception du crédit ?
- 3.2. Quelles sont les raisons qui justifient le fait que vous n'ayez jamais accédé au crédit ?
- 3.3. Comment avez-vous fait jusque là pour financer vos activités ?

3.4. Comment faites vous pour accroître votre activité et donc augmenter votre chiffre d'affaire ?

3.5. Que doit-on améliorer pour vous permettre d'avoir désormais accès aux crédits des institutions de financement ?

4) Statut par rapport à la propriété foncière

4.1. Etes vous propriétaire des terres que vous exploitez ?

4.2. L'accès à la propriété foncière est-il lié au genre ? Pourquoi ?

4.3. Quelle est l'incidence de la détention ou non d'un droit de propriété sur l'exercice de votre activité ?

4.4. Quelles en sont les incidences spécifiques liées au genre ?

4.5. Quel avantage(s) ou facilité(s) ou désavantage(s) ou difficulté(s) vous confère ce statut, notamment pour l'accès au crédit ? Expliquer pour chaque cas.

4.6. Quelles sont vos suggestions pour améliorer la situation en la matière ?

5) Organisation de producteurs agricoles

5.1. À quelle (s) organisations (s) de producteurs agricoles avez-vous adhéré ? Pourquoi ?

5.2. Quelles sont vos appréciations sur les activités des différentes associations de producteurs existant dans votre localité ? (réponse association par association et différencier les organisations d'agriculteurs et celles des agricultrices)

5.3. Quelles sont vos appréciations sur les responsables des différentes associations de producteurs existant dans votre localité ? (réponse association par association et différencier les organisations d'agriculteurs et celles des agricultrices)

5.4. Quelles sont vos appréciations sur leur gestion ? (réponse association par association et différencier les organisations d'agriculteurs et celles des agricultrices) ?

5.5. Quelles actions / activités auriez vous souhaité que ces organisations mènent ? (différencier les organisations d'agriculteurs et celles des agricultrices)

5.6. Que pensez vous qu'on doit faire pour que les organisations existant actuellement puissent réellement être au service des producteurs et productrices agricoles, surtout jouer un rôle plus affirmé en matière d'accès au financement ? (réponse en différenciant les organisations d'agriculteurs et celles des agricultrices)

Guide d'entretiens des petits groupes avec les responsables des organisations de producteurs urbains

Avant de démarrer l'entretien, le chercheur prend les informations sur : l'identité de l'organisation, sa date de création, ses objectifs, ses activités, le nombre de membres, la composition du bureau, le type d'organisation (mixte ou sexo-spécifique), la reconnaissance officielle, et etc.

1- Viabilité organisationnelle

- 1.1. Pourriez vous nous dire les conditions de création de l'organisation ?
- 1.2. Dans quelles mesures les opinions des femmes sont-elles prises en compte au sein de votre organisation ?
- 1.3. Quelle est la situation de représentation des femmes au sein du bureau ?
- 1.4. Votre organisation a-t-elle élaboré un plan d'actions ? Si oui, ce plan est-il mis en œuvre et évalué périodiquement ?
- 1.5. Quelle est votre fréquence d'organisation de rencontres entre les membres du bureau ?
- 1.6. Quels sont les mécanismes et procédures de prise de décisions au sein du bureau ?
- 1.7. Avec quels partenaires avez-vous déjà collaboré ? Pour quelles actions ?
- 1.8. Quelle a été l'appréciation de ces partenaires ?
- 1.9. Que pensez vous qu'on doit faire pour améliorer les capacités organisationnelles de votre organisation ?

2- Viabilité sociale

- 2.1. Est-ce que les membres se reconnaissent à travers l'organisation ? Pouvez vous nous apporter les preuves ?
- 2.2. Quelles sont les sources de conflit entre les membres ?
- 2.3. Quelles sont les sources de conflit entre les responsables et les membres du bureau ?
- 2.4. Comment les différents conflits qui surviennent sont-ils réglés ?

3- Rôles des acteurs

- 3.1. Comment envisagez vous le rôle de l'organisation pour faciliter l'accès au financement par les producteurs et productrices agricoles en milieu urbain ?
- 3.2. Quel rôle spécifique pour les femmes afin qu'elles aient beaucoup plus accès aux ressources ?
- 3.3. Quels sont les appuis indispensables à votre organisation pour lui permettre d'être plus efficace ? (acquisition de savoir et de savoir faire, assistance technique, appui financier, appui matériel, partenariat, etc.)
- 3.4. Quels devait être le rôle de l'État en la matière ?
- 3.5. Et les ONG et partenaires au développement ?

4- Connaissance du réseau francophone d'agriculture urbaine

- 4.1. Que savez vous du réseau francophone d'agriculture urbaine ?
- 4.2. Dans quelle mesure êtes vous prêt à participer à cette initiative de financement de l'agriculture urbaine ?

ANNEXE 2 : Liste des personnes/institutions rencontrées